

PARTIE INTRODUCTIVE
UN « ATLAS », DES PAYSAGES

0.1. DES PAYSAGES À « L'ATLAS DES PAYSAGES »

Avertissement méthodologique

La mise en œuvre de l'Atlas départemental des paysages du Var pose les questions de l'**usage** que l'on veut en faire (quel public, pour quel emploi), de la **définition** du « paysage » retenue au regard de cet objectif, de la **démarche adaptée** pour y répondre, et enfin, du **contexte réglementaire** dans lequel il s'inscrit.

0.1.1. L'usage

Il s'agit, pour les initiateurs de l'Atlas (DIREN PACA et DDE 83), de disposer d'un **outil de connaissance** de la diversité paysagère du département, permettant à chaque acteur du paysage – les collectivités et leurs services, les urbanistes, les professionnels de l'aménagement, les organismes gestionnaires (forêt, électricité, eau, etc.), les différents services de l'État – d'adapter ses projets, ses modes de gestion, ses manières de faire aux singularités de chacun des différents paysages du département.

entité paysagère :
ensemble de paysages présentant les mêmes particularités morphologiques, géographiques et culturelles.

Vingt-sept *entités paysagères*, ce sont vingt-sept manières différentes de concevoir un nouveau quartier, dessiner une nouvelle route, réaliser un remembrement ou gérer un ensemble forestier.

L'Atlas a donc une **utilité opérationnelle directe** en offrant à chacun de ces acteurs, une synthèse (sous la forme de livrets de 11 pages pour chaque entité) des caractères physiques des différents paysages dans lesquels ils sont amenés à intervenir et à adapter leur geste à chacun d'eux.

L'échelle d'approche départementale correspond à une première base de connaissance des paysages. Les acteurs pourront ainsi s'appuyer sur la définition des enjeux déclinés afin de conduire des actions spécifiques plus précises.

Au-delà de cette vocation utilitariste en terme de méthode d'aménagement du territoire, l'Atlas se veut aussi un **outil de sensibilisation et de diffusion culturelle** auprès d'un plus large public, scolaire, grand public, visiteurs, etc. La réalisation et la large diffusion d'un support numérique et la mise en ligne sur le Web répond à cette vocation.

0.1.2. Les définitions du paysage

Parfois présenté comme polysémique, le terme de paysage répond en effet à diverses définitions, chacun voyant le « paysage » à travers le prisme de sa culture ou de ses intérêts. Ainsi le paysage du peintre n'est pas celui de l'agriculteur, encore différent de celui de l'écologue par exemple.

À la question « *qu'est-ce pour vous qu'un paysage ?* » posée lors de l'enquête sur les représentations des paysages du Var, les réponses sont diverses.

La dimension dynamique (10 réponses), humaine (18), ressort des 28 personnes interrogées lors de la seconde phase de l'enquête.

Pour certains (6 réponses), le mot ne renvoie qu'aux espaces naturels. Seules huit personnes en évoquent la dimension sensible et perceptive. Pour trois autres, la biodiversité en est partie intégrante.

Deux définitions, très pertinentes et élaborées, illustrent cette diversité de définition :

Pour M. Barbéro, écologue,

« Le paysage est l'association d'éléments liés à la fois à la texture végétale, à l'occupation humaine, à la géologie et à la géomorphologie.

Les systèmes alluviaux des grands bassins jouent également, par les paysages linéaires, le rôle de collecteurs de l'information biologique issue des versants.

Le paysage fonctionne aussi par tous les réseaux de haies et de bocages qui relient entre eux les grands ensembles naturels (forêts, garrigues, pelouses) et les systèmes cultivés ainsi que les forêts fruitières (olivettes, châtaigneraies, en Provence calcaire et dans les Maures). »

Pour M. Corot, paysagiste,

« Le paysage est d'abord défini par "les structures paysagères" qui le composent ; il est le résultat de la combinaison de structures physiques façonnées par la nature et par les transformations de l'homme.

Le paysage, c'est la synthèse de composantes géographiques, historiques et sociologiques d'occupation du territoire organisées par le développement des différents types d'activités humaines : il est en constante mutation.

Le paysage est un révélateur de cette organisation ; quand il est dégradé, c'est qu'on a mal aménagé le territoire, avec des impacts importants sur les structures paysagères fondamentales, et sans le souci de ce qu'on appelle aujourd'hui des "aménagements durables" prenant en compte l'environnement, l'économie et la sociologie.

C'est un reflet de conflits d'usages et d'occupations que les hommes n'ont pas su résoudre pour des raisons le plus souvent historiques, économiques et sociales. »

Pour répondre au plus près des attendus formulés par l'État, la définition retenue pour structurer la méthode de conception de cet Atlas est celle établie par le géographe Vidal de la Blache, le fondateur de la grande école de géographie française du début du XXe siècle :

**« LE PAYSAGE,
C'EST UNE PORTION DE TERRITOIRE
PERÇUE PAR UN OBSERVATEUR ».**

Cette définition (celle que l'on retrouve peu ou prou dans les différents dictionnaires contemporains) présente l'extrême avantage d'offrir en peu de mots, les trois dimensions couvrant les différentes définitions qui ont servi de base à la construction de la méthode de réalisation de l'atlas :

- La « **portion de territoire** » renvoie à la dimension physique et morphologique du paysage (la géomorphologie, la géologie, le climat, les milieux naturels, etc.), une géographie modelée par l'histoire, les techniques, les économies successives des sociétés qui l'occupent et qui sont en perpétuel mouvement.

C'est à partir de cette partie de la définition que sont déterminées

les « **entités paysagères** », ensemble de paysages présentant les mêmes caractères physiques et morphologiques.

Leur représentation la plus caractéristique est le « *bloc-diagramme* », reconstruction théorique d'une « portion de territoire » réunissant, dans un arrangement particulier, les différents traits de caractère de l'entité : pentes, système de drainage des eaux, organisation et forme du parcellaire, implantation du maillage viaire, du bâti, des villages, structures et motifs paysagers spécifiques, comme les haies, terrasses, murs ou alignements d'arbres, etc. Cette représentation typologique ne repose sur aucun choix de « point de vue » (c'est une cavalière et sans point de fuite), ni jugement de valeurs.

- « **Perçue** » : ce second terme fait référence à la *perception sensible* (c'est-à-dire par les sens) de ce territoire. Même si l'on ne rejette pas le sens de l'ouïe (paysages sonores), de l'odorat ou du toucher, il concerne principalement (chez les voyants) le sens de la vue.

De cette partie de la définition, sont issues les cartes de « *perception* » avec leurs légendes spécifiques : axes et points de vues majeurs ou à enjeux, seuils, cônes de vues, points ou lignes focales, crêtes fortement perceptibles, etc.

Cette approche, même si elle fait intervenir une dimension « objective » à travers le fonctionnement biochimique d'un organe sensoriel (l'œil), n'en fait pas moins intervenir un « jugement de valeur » en ce qui concerne par exemple les « axes et points de vue majeurs à enjeux », résultat d'un « choix », d'une décision qui fait appel aux priorités sociales, économiques ou culturelles du territoire.

- « **Par un observateur** » : c'est le domaine « *subjectif* » du paysage, celle qui fait intervenir le sujet (l'observateur) avec ses référents (individuels ou collectifs), sa culture, les événements qui ont marqué son existence.

Ce dernier terme de la définition fait appel aux **représentations** sociales, culturelles, artistiques du paysage. C'est un des objets de l'enquête effectuée dans le cadre de l'élaboration de cet atlas que de recueillir ces représentations et jugements de valeur auprès des acteurs des paysages départementaux.

Elle permet d'identifier les « *paysages emblématiques* » du département, c'est-à-dire ceux que l'on cite le plus souvent comme étant les plus représentatifs et/ou les plus « importants ».

C'est ainsi que la silhouette de la basilique de Saint-Maximin dominant la ville apparaît (et cela peut surprendre) comme un des paysages emblématiques du Var le plus souvent cité.



d.r.



d.r.



d.r.

0.1.3. La démarche

Appuyée sur les trois dimensions de la définition de Vidal de la Blache et orientée vers les attendus utilitaires de l'Atlas, la démarche a veillé à croiser dans chaque partie du travail, les trois dimensions évoquées.

Ainsi, les paysagistes et la sociologue ont conçu, mené et restitué **conjointement** leur travail.

Chaque partie de la restitution - enquête / perception / inventaire, relevés / détermination des entités / description des entités / localisation des enjeux - fait intervenir les apports de chacun dans un travail permanent d'échanges et d'allers et retours.

L'analyse des données (cartes thématiques, inventaires, recherches et documents divers) représente la part informative et explicative de la diversité territoriale des paysages.

Les relevés de terrain permettent de construire une première hypothèse de la carte des entités, de décrire les morphologies de chacune, de localiser les différents types de perception visuelle, de repérer les enjeux d'évolution « visible », ceux perceptibles sur le territoire, à l'exclusion des potentialités non encore révélées, contenues par exemple dans les SCOT, les PLU et autres projets de territoire.

La consultation des guides de présentation du Var ou des guides touristiques, des musées, des documents de promotion du département, apportent les éléments permettant de cerner une partie des « représentations » du département répondant au troisième terme de la définition (l'observateur).

L'enquête sociologique auprès des acteurs des paysages du département (cf. 2e partie, « la perception des paysages du Var ») en donne d'autres dimensions qui complètent cette vision.

Les trois approches sont intégrées dans chacune des **27 livrets** de présentation des entités paysagères et font l'objet, dans la **présentation générale** du département (cf. 1ère partie, « la construction des paysages du Var »), d'un développement spécifique.

Enfin **un comité de pilotage** regroupant une vingtaine de partenaires s'est réuni en cinq comités pour valider les résultats de l'étude tout au long de l'avancement de celle-ci.

0.1.4. Le contexte réglementaire

L'article L110-1, du Code de l'Environnement, stipule que : « les espaces, ressources et milieux naturels, ainsi que **les sites et paysages** [...], font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion **sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable** ».

L'article L 310-1, du Code de l'Environnement, précise qu'il est établi dans chaque département un inventaire du patrimoine naturel qui **recense « les sites, paysages et milieux naturels »**. Il fait l'objet de modifications périodiques et est mis à disposition du plus grand nombre.

Les Atlas des paysages correspondent au processus de connaissance des paysages préconisé par la Convention européenne du paysage, publiée au Journal Officiel du 22 décembre 2006, afin de mieux connaître le territoire sur lequel les autorités publiques interviennent.

L'objectif des Atlas des paysages est de formuler un « état de référence partagé ». Ils viennent en aide aux pouvoirs publics pour la définition des objectifs de qualité paysagère et l'intégration du paysage dans les projets d'aménagement. Le document porte sur un département ou une région, en prenant en compte la totalité des paysages, quelles que soient les valeurs sociales qui leur sont attribuées. À cette fin, la perception sociale des paysages doit être repérée par l'intermédiaire d'enquête notamment, aussi bien dans l'espace que dans le temps.





0.2. LES PAYSAGES DU VAR

0.2.1. Diversité des paysages du Var

« Paysages du Var », le pluriel ici, encore plus qu'ailleurs, est particulièrement nécessaire.



Il l'est par la diversité des roches : roche, terre et habitats **ocres et rouges** des massifs cristallins du Sud-Est (Maures, Estérel, Caps et Îles d'Or), roche **blanche** des grands massifs de calcaire dur (du Secondaire) de la Sainte-Baume, du Var central et du Haut-Var (Canjuers, Verdon...) où, ici, l'habitat et les villages se posent plutôt sur les arasements témoins de la « pierre du midi » (du Tertiaire, du Miocène dite aussi « molasse »), ce calcaire tendre et **ocre jaune** dans lequel ont été découpés, depuis l'Antiquité, les monuments emblématiques du Var (l'abbaye du Thoronet, la basilique de Saint-Maximin) d'un département autrefois pauvre qui n'en compte que peu.



Il l'est dans ces types de couvert végétal que chacune de ces roches favorise : les grands couverts de **maquis** (chêne liège, châtaignier) pour les sols acides des massifs cristallins, de **garrigue** (chêne kermès, cyste blanc, romarin) ou de forêts de chênes blancs pour les sols calcaires.



La roche n'est pas, loin s'en faut, le seul facteur de diversification des paysages varois. La topographie, l'altitude - du 0 mètre niveau de la mer au 1 715 m du Mont Lachens, point culminant du département - et le plus ou moins grand éloignement de la mer, forment un gradient continu du sud au nord, qui décline du plus doux des climats méditerranéens sur la bande côtière au climat montagnard de Canjuers et du Verdon.

Ce gradient est lisible dans la végétation, les types de culture, les manières d'habiter et l'histoire des organisations sociales et économiques qui façonnent les structures foncières et les paysages qui en résultent.

Ces critères combinés offrent au regard et à l'analyse **vingt-sept types** de paysages différents (les « entités paysagères ») qui sont chacun analysés dans cet atlas à travers les différentes dimensions morphologiques, naturelles, historiques, culturelles ou économiques qui les composent.



0.2.2. Un département vert

Autant que la diversité, l'image qui s'impose à l'évocation du Var est celle d'un département couvert de forêts.

« Département vert », « Provence verte », ces termes disent cette vision et cette réalité forestière du département.



Cette représentation en devient même un trait d'identité contemporaine que l'on aurait vite fait de lier à une image traditionnelle et historique, comme identitaire (traditionnelle ?). En fait, il s'agit d'une de ces « respirations » des paysages varois, où se succèdent des épisodes pendant lesquels la forêt a parfois reculé jusqu'à presque disparaître - les grands défrichements romains, ceux du Moyen-Âge (XIe – XIIIe siècle) ou de la fin du XIXe siècle -, alternés avec des épisodes de



reconquête forestière dont l'époque contemporaine est un des pics : recul de l'élevage et du pastoralisme, recul agricole, insuffisance de gestion forestière.

La diversité de ce couvert forestier reprend les distinctions géologiques et climatiques, du pin parasol et de l'arbousier au hêtre et au pin sylvestre.

Le développement récent du pin d'Alep (pour la partie sud) modifie grandement ce couvert au détriment, semble-t-il, de la biodiversité et au profit, en revanche, de la sensibilité aux incendies.

Il est concomitant avec l'inquiétant et rapide dépérissement de la suberaie (chêne liège) qu'une des hypothèses les plus probables associe au bouleversement climatique en cours.



0.2.3. Les paysages collinaires

Avec le couvert forestier et le littoral, le Var des collines est l'un des trois grands types de paysages du département. Un des motifs emblématiques en est celui des **villages perchés** dont la traversée du département par les grandes voies structurantes qui empruntent la dépression permienne offre de très caractéristiques silhouettes, habitat groupé, serré sur une éminence autour du clocher et de son campanile métallique transparent au vent qui souffle ici parfois avec force. Cette forme d'implantation héritée du castrum ou castelum médiéval (Xe et XIIe siècles) et courante en basse Provence est ici particulièrement développée.

Les restanques (ou terrasses, ribes, planches...) et leur soutènement de pierre sèche (résultat de l'épierrage d'un sol maigre) forment le socle de ces villages perchés et structurent par ces dispositifs anti-érosifs les versants cultivés dont l'optimum spatial a été atteint vers la fin du XIXe siècle. Ces vestiges, qui participent grandement à la qualité de ces silhouettes, méritent de l'avis de tous une attitude volontariste de préservation.

Vignobles et oliveraies, sur les pentes ou dans la plaine, complètent cette représentation, reconstituant avec les céréales, l'antique trilogie des paysages agraires romains qui ont durablement marqué ce territoire au même titre que sa structuration cadastrale, l'implantation des villes et le réseau viaire.



0.2.4. L'eau, présence, absence

Ces cultures au sec qui dominent ici n'occultent pas l'importance de **la présence de l'eau** dans ces paysages. Par érosion gravitaire, elle a patiemment sculpté les reliefs en gorges (Verdon, Artuby...), vallées et talwegs qui irriguent de leur chevelu hiérarchisé, la totalité du territoire.

Trop rares (été) ou trop abondantes (à l'automne ou au printemps), les précipitations méditerranéennes (et leurs colères destructrices) conduisent à un rapport contradictoire avec l'élément : villes et villages se tiennent, contrairement à d'autres régions, prudemment à l'écart des cours d'eau, à sec par moment, destructeurs à d'autres.





0.2.5. La mer et le littoral

Le département présente, avec plus de 400 km de côte, la plus grande façade maritime de tous les départements méditerranéens français.

Baies et caps découpent un paysage littoral parmi les mieux préservés de Méditerranée dont les îles d'Or représentent les joyaux.

Les rades amples, dont la rade de Toulon à la configuration singulière, ont fait, depuis l'Antiquité, de ce littoral un site d'accueil privilégié pour les marchands, les colonies et les flottes.

Trois agglomérations (Toulon, Hyères, Fréjus) témoignent de ces colonies anciennes et contribuent à la majeure partie des 40 km urbanisés du littoral varois, où l'enjeu est de l'ordre de la maîtrise de la qualité de cette urbanisation.





0.3. PAYSAGES EN MOUVEMENT

Une des réponses fréquentes à l'enquête sur les perceptions des paysages départementaux (cf. 2e partie), exprime une opinion courante : « *les paysages du Var ne bougent pas* ». Pourtant, aujourd'hui et depuis toujours, ces paysages se transforment un peu chaque jour sous plusieurs effets cumulés, comme par exemple :

- ceux de **la nature** : les arbres poussent ; la friche investit les espaces délaissés ; l'érosion gravitaire poursuit son travail, etc. ;
- ceux de **l'économie** : la « respiration » des surfaces et des spéculations agricoles dans l'histoire s'imprime directement dans le paysage, aujourd'hui par exemple l'arrachage du vignoble ;
- ceux de **la démographie et des modes d'habitat** : l'étalement urbain, la prolifération pavillonnaire ou le mitage des paysages ruraux ;
- ceux de **l'aménagement du territoire**, avec la création par exemple des autoroutes A8, A57, A570, A50, le projet de LGV ou les autoroutes de la mer avec la ligne Toulon-Rome.

Dans un département parfois considéré par les régions voisines comme un « vide » à investir, les pressions sont multiples : à l'Ouest, le Var offre à peu de distance, des opportunités de développement de l'habitat de l'agglomération d'Aix/Marseille et plus au Nord, de l'effet supposé du projet ITER ; à l'Est, c'est l'agglomération Cannes/Antibes qui fait pression sur le foncier du département.

Le littoral, pour sa part naturel sur son plus grand linéaire, est toutefois partiellement sous la pression de l'activité touristique, de ses équipements et de son hébergement. Quant au reste du département, il accueille un fort taux de résidences secondaires.

Ce développement urbain exogène, grand consommateur d'espace du fait de la faible densité rencontrée ici, est, de par son ampleur, le facteur le plus important d'une mutation rapide des paysages départementaux. Il exerce également une pression considérable sur le prix du foncier qui rend délicate la mise en œuvre de programmes d'habitat répondant aux besoins des populations locales actives (primo-accédants, locatifs, etc.).

Le déficit de maîtrise par des projets urbains de qualité, le refuge quasi systématique dans des modèles d'habitat faisant référence à des formes du passé, la frilosité pour l'architecture, laissent peu de place à la qualité urbanistique et architecturale, limitée à quelques équipements publics et à des opérations touristiques des années 1970.

Le développement du **couvert forestier**, et notamment les forêts de pin d'Alep, mouvement continu depuis la fin de la seconde guerre mondiale, rend plus fréquents et importants les incendies, traumatismes sociaux et paysagers, considérés en revanche du point de vue naturaliste comme un phénomène de moindre impact quand la fréquence et les surfaces ne sont pas trop importantes. Le dépérissement observé de la suberaie en est peut-être (en l'état de recherche) une des conséquences, conjuguée aux effets de bouleversement climatique.

La pénurie d'eau - déficit de pluie entraînant un niveau bas des nappes - est un autre des grands facteurs de transformation des paysages varois. L'augmentation des populations et de leurs besoins joue aussi sur la ressource.

Une mortalité anormale des arbres des ripisylves et des couverts de chênes verts, la remontée vers le nord de certaines essences, peuvent être considérées comme des mutations paysagères elles aussi consécutives au changement climatique.

Cette question des bouleversements climatiques ne manquera pas de fortement contribuer à l'évolution des paysages, aussi bien par les processus naturels que par les mutations économiques et techniques qui en découlent comme le développement des énergies renouvelables - accélération d'implantations de capteurs solaires, de photopiles et d'éoliennes notamment -, celui des cultures à agro-carburants ou l'exploitation forestière pour la production de bois-énergies.

C'est au regard de ces différentes mutations, en cours ou anticipées, qu'il convient de se construire une « attitude paysagère » qui consiste à adapter les réponses à chacun de ces enjeux à la diversité identitaire des vingt-sept entités paysagères inventoriées.

1ÈRE PARTIE

1. LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU VAR

1. LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU VAR

1ÈRE PARTIE :
LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU VAR

1.1 LES FONDEMENTS DES PAYSAGES	21
1.1.1 - Le relief	21
1.1.2 - Le socle géomorphologique	23
1.1.3 - La roche et son utilisation	24
1.1.4 - Le littoral et la mer	26
1.1.5 - La présence maritime	28
1.1.6 - L'eau continentale	30
1.1.7 - Le climat	32
1.1.8 - Les milieux naturels	33
1.1.9 - L'arbre dans les paysage	35
<i>L'arbre forestier</i>	
<i>L'arbre cultivé</i>	
<i>L'arbre urbain</i>	
<i>L'arbre remarquable</i>	
1.2 L'ACTION DE L'HOMME	43
1.2.1 - Les origines	43
1.2.2 - Les premières installations	44
1.2.3 - L'Antiquité	46
1.2.4 - Le Moyen-Âge	47
1.2.5 - Du XVI ^e au XIX ^e siècle	48
1.2.6 - Le XX ^e siècle	49
1.2.7 - La présence agricole	50
1.2.8 - La présence militaire	52
1.2.9 - Les voies	53
1.2.10 - Le village	55
1.2.11 - La pression urbaine	56
1.2.12 - L'architecture moderne et contemporaine	58
1.3 L'ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DU VAR	59
1.3.1 - Les inventaires, éléments remarquables et protégés	59
1.3.2 - Le découpage du territoire	62
1.3.3 - Les représentations	65

1. LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU VAR

Les mouvements tectoniques, les lentes accumulations et les surgissements de dépôts marins sous les poussées du surgissement des massifs alpins et pyrénéens, le lent processus d'érosion gravitaire, modèlent le socle géomorphologique qui fonde les paysages du Var, dans leur diversité géologique et orographique.

Ce sont ces fondements, liés au climat et à la plus ou moins grande proximité de la mer, sur lesquels s'appuie la partie non culturelle et anthromorphique de la diversité des « entités paysagères » du Var.

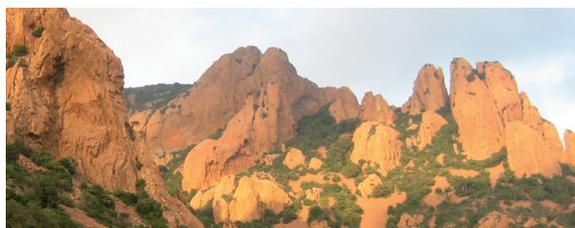
Les modes d'occupation humaine dans l'histoire de cette diversité en renforcent parfois les différences, en estompent d'autres (partout la même tuile canal sur les toits, par exemple).

Cette approche géographique et historique des paysages du département permet d'en affiner (et d'expliquer) la répartition par types de paysage dont l'approche de terrain (perception première en matière de paysages) donne une lecture synthétique qui précède la connaissance.

1. LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU VAR

1.1. LES FONDEMENTS DES PAYSAGES

1.1.1. Le relief



Le relief du département du Var présente une grande diversité, alternant des paysages côtiers au Sud, de massifs, de plateaux et de plaines.

Le Var s'ouvre sur la Méditerranée en une côte découpée, un linéaire de 432 km, succession de falaises et rochers, de baies et plages de sable, face aux trois Îles d'Or.

Le Var dispose de grands massifs prestigieux : le massif du Verdon et le vertige de ses gorges au Nord, la chaîne de la Sainte-Baume (sommet à 1147 m) à l'Ouest, les Maures (sommet à 779 m) et l'Estérel à l'Est (sommet à 618 m). Au Nord, le Mont Lachens (1715 m), point culminant du Var, ponctue le dernier sommet des Alpes du Sud.

Les plateaux, du Nord de Rians au Plan de Canjuers, calcaires et arides, s'élèvent graduellement de 500 m à 1000 m, barrant l'horizon.

Une plaine linéaire, correspondant à la dépression permienne, traverse le département.

Plaines et collines, bassins et coteaux s'introduisent entre les massifs ou s'ouvrent sur la côte : plaines du Gapeau, de la Giscle et de l'Argens. La plaine des Maures constitue un espace exceptionnel.

> *des massifs prestigieux*

> *des silhouettes fortes*

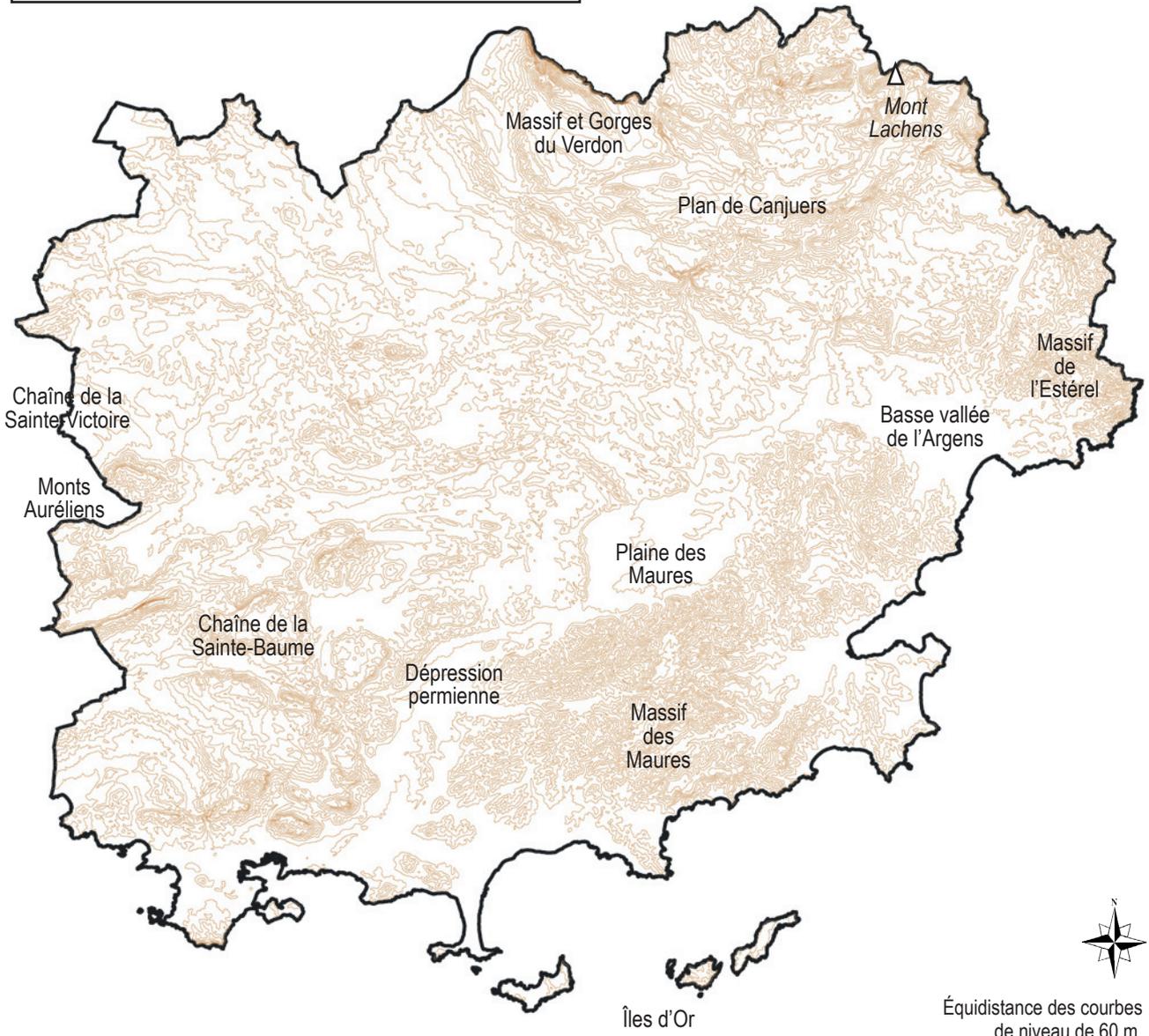
> *une succession de plans des montagnes sud-alpines à la mer*

> *une Provence intérieure, répétitive, de relief collinaire*

> *une côte difficile d'accès, aux ouvertures rares*

> *un sillon central en plaine, une lecture paysagère forte de la dépression permienne à préserver : ouverture, limites franches...*

LE RELIEF DU VAR



Équidistance des courbes de niveau de 60 m
Source : MNT - IGN
Réalisation : Carto-Graphic 2006



1.1.2. Le socle géomorphologique

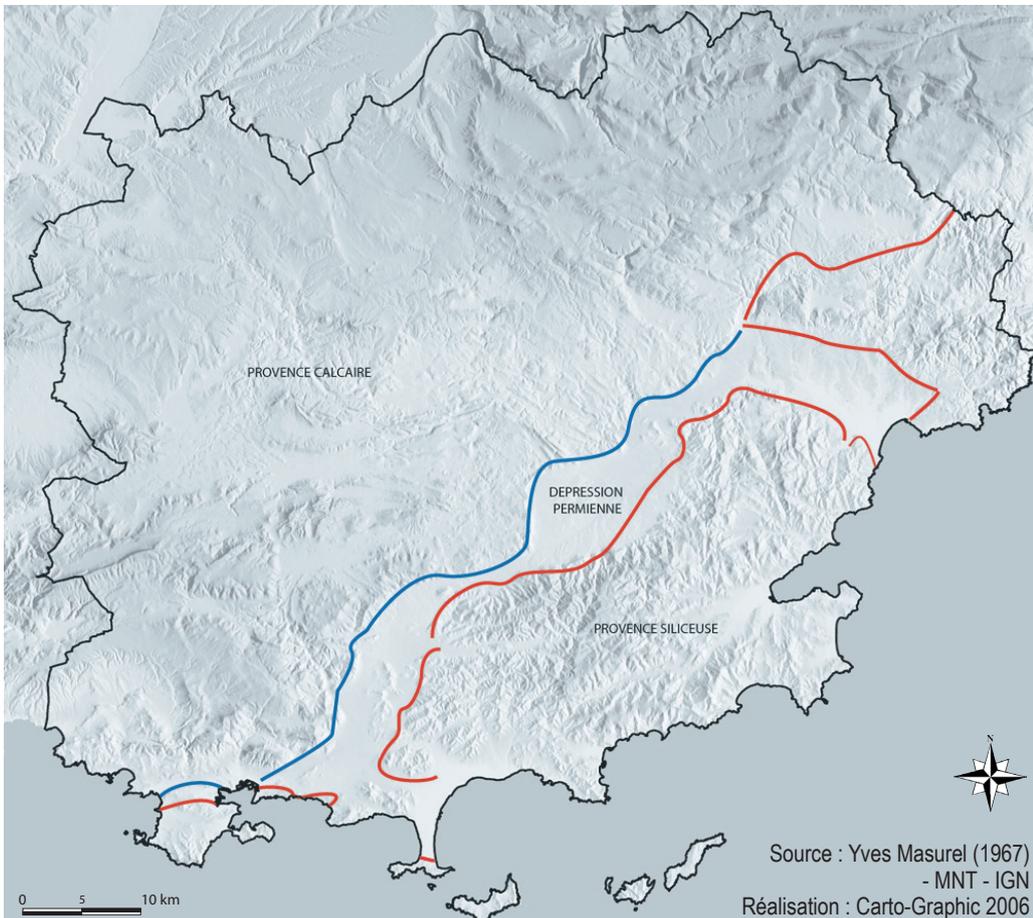
Le socle présente deux types géologiques bien distincts, calcaire et cristallin, de part et d'autre de l'axe Toulon-Draguignan.

Au sud de cet axe s'étend l'essentiel de la Provence cristalline, caractérisée par des roches colorées, allant du brun au noir en passant par le rouge violacé : schistes, quartzites, gneiss, etc. Ces roches de l'Ère Primaire constituent le massif des Maures, l'Estérel et le Tanneron, le plateau et les sommets de Bagnols-en-Forêt, ainsi que les collines et les pointes littorales des Maurettes, de Giens et des Îles d'Or, jusqu'à la presqu'île du Cap Sicié. Des affleurements granitiques sont également présents par endroits.

Au nord de cet axe, le Var est en grande partie calcaire. Les dépôts du Jurassique et du Crétacé (Ère Secondaire), sont d'origine marine et récifale. L'érosion au cours de l'Ère Tertiaire puis Quaternaire a fait apparaître de grandes barres calcaires dans le paysage.

Des roches détritiques (grès, argiles) ont été formées suite à l'érosion de la chaîne hercynienne. Les affleurements rouges du Permien apparaissent essentiellement dans la dépression s'étendant de Toulon au Luc.

Le Var a également connu un épisode volcanique intense au Permien au niveau du massif de l'Estérel, où l'on trouve de la rhyolite rouge. Quelques affleurements basaltiques sont présents autour de Toulon et de Saint-Tropez.



- > deux grands ensembles géologiques
- > diversité des couleurs affichées par les affleurements rocheux à prendre en compte dans les projets d'infrastructure ou les projets urbains

LES ENSEMBLES GÉOLOGIQUES DU VAR



1.1.3. La roche et son utilisation

Les ressources minérales sont diverses et abondantes dans le département, notamment dans les massifs siliceux comme les Maures. La roche et les produits du sol ont été exploités dans de nombreux sites varois ; en témoignent carrières, mines et usines de transformation.

De l'époque romaine au XVIIIe siècle, c'est essentiellement la roche qui est exploitée, pour la construction d'habitations, d'ouvrages religieux ou de transport (portails en serpentine des Maures) et d'outils, comme la rhyolite rouge de l'Estérel exploitée par les Romains pour la construction de meules.

Au XVIIIe siècle, des carrières de pierre de taille sont exploitées, ainsi que de nombreuses mines pour exploiter les différentes ressources du Var : lignite, fer, argent, bauxite, gypse, charbon, plomb, argile, etc.

Au XIXe siècle, des voies de chemins fer sont créées pour relier les mines et carrières au littoral. Des usines chimiques et métallurgiques s'installent dans les grandes villes. Des salines sont aménagées sur le littoral.

L'argile et le sable sont à l'origine des fabriques de tuiles, briques, tuiles vernissées, poteries, verreries, faïences et céramiques. Certaines villes se spécialisent dans une production locale. Ainsi, Varages produit de la faïence, et Salernes la fameuse « tomette provençale » (carrelage de forme hexagonale) depuis le début du XVIIIe siècle.

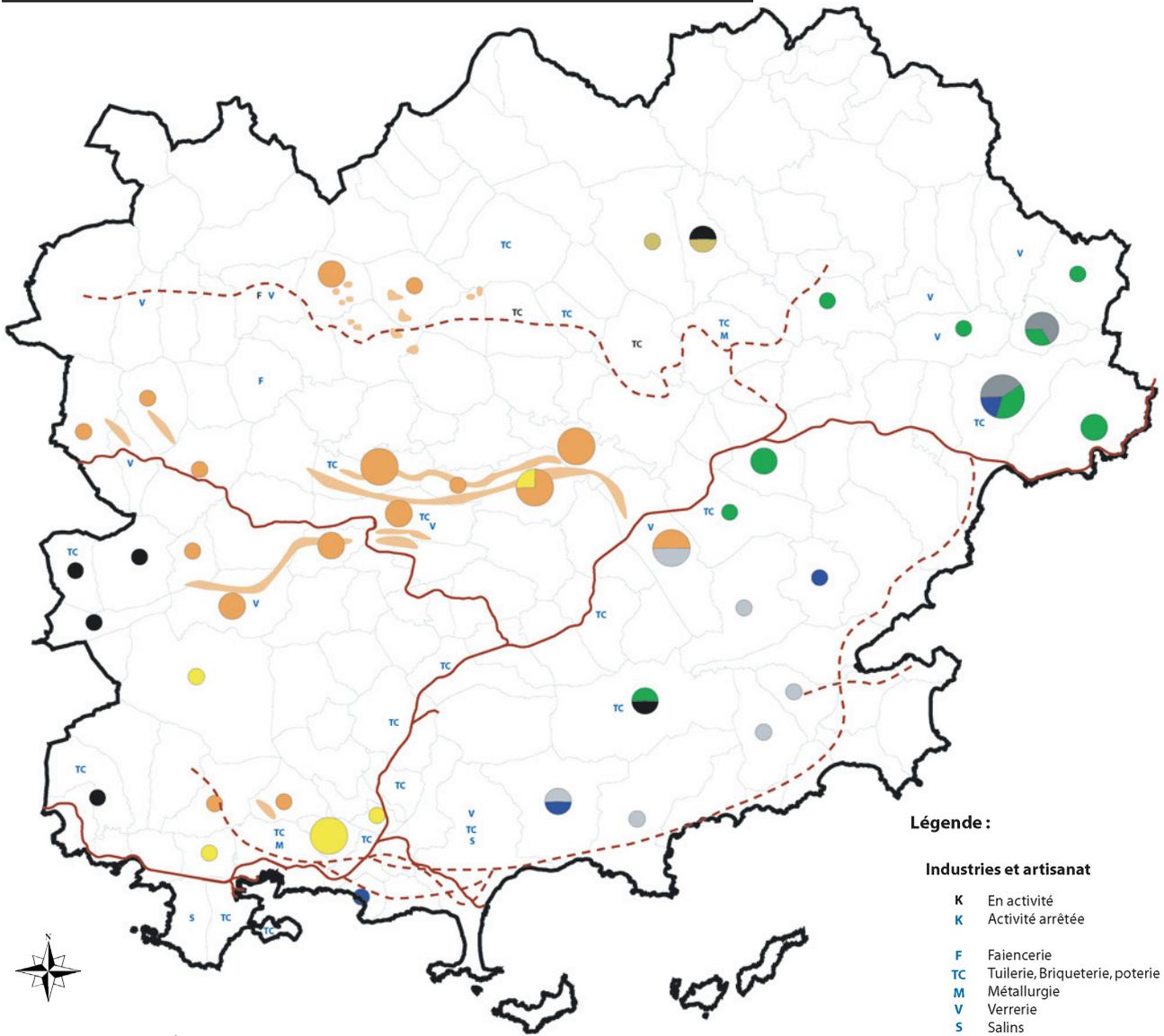
> diversité des ressources du sous-sol qui se retrouvent dans la gamme de matériaux employés en construction, dans les trames patrimoniales d'exploitation minière, dans la richesse des traditions et du savoir-faire artisanal et artistique, mais aussi dans l'impact visuel des carrières en exploitation

> basalte, serpentine et calcaire dur se retrouvent utilisés en pierre de taille dans des constructions de qualité

> un patrimoine industriel à valoriser et préserver



**L'UTILISATION TRADITIONNELLE DES RESSOURCES MINÉRALES
(INDUSTRIE, MINES, CARRIÈRES)**



Légende :

Industries et artisanat

- K En activité
- K Activité arrêtée
- F Faïencerie
- TC Tuilerie, Briqueterie, poterie
- M Métallurgie
- V Verrerie
- S Salins

Mines et carrières

Nombre de sites sur la commune



- Mines de Fluorine
- Mines de Fer
- Mines de Bauxite
- Mines de Lignite
- Mine de Houille
- Mines de Plomb, Zinc
- Autres mines
- Carrières de Gypse
- Affleurement de bauxite

Réseau de chemin de fer

- Voie ferrée en service
- - - Voie ferrée hors service

Source : BD carto - IGN - Drire Paca 2006 - Atlas Historique de Provence
Réalisation : Carto-Graphic 2006

1.1.4. Le littoral et la mer



Le littoral

Le Var présente 432 km de linéaire côtier (îles comprises), avec une grande variété de roches et de structures. 70 km sont occupés par les établissements militaires, 40 km par des zones urbaines ou portuaires, 92 km par des plages et 230 km par des côtes rocheuses.

La côte est particulièrement ciselée et forme de nombreux caps, baies, criques, rades, presqu'îles, pointes, îles et îlots. Elle est composée de substrats calcaires à l'Ouest, entre Saint-Cyr et Sanary, et cristallins jusqu'après Fréjus : Îles d'Or, Massif des Maures, Estérel.

Les massifs de calcaire blanc, érodés par l'eau, sont à l'origine de la formation de calanques en limite de l'Ouest varois.

Le domaine maritime

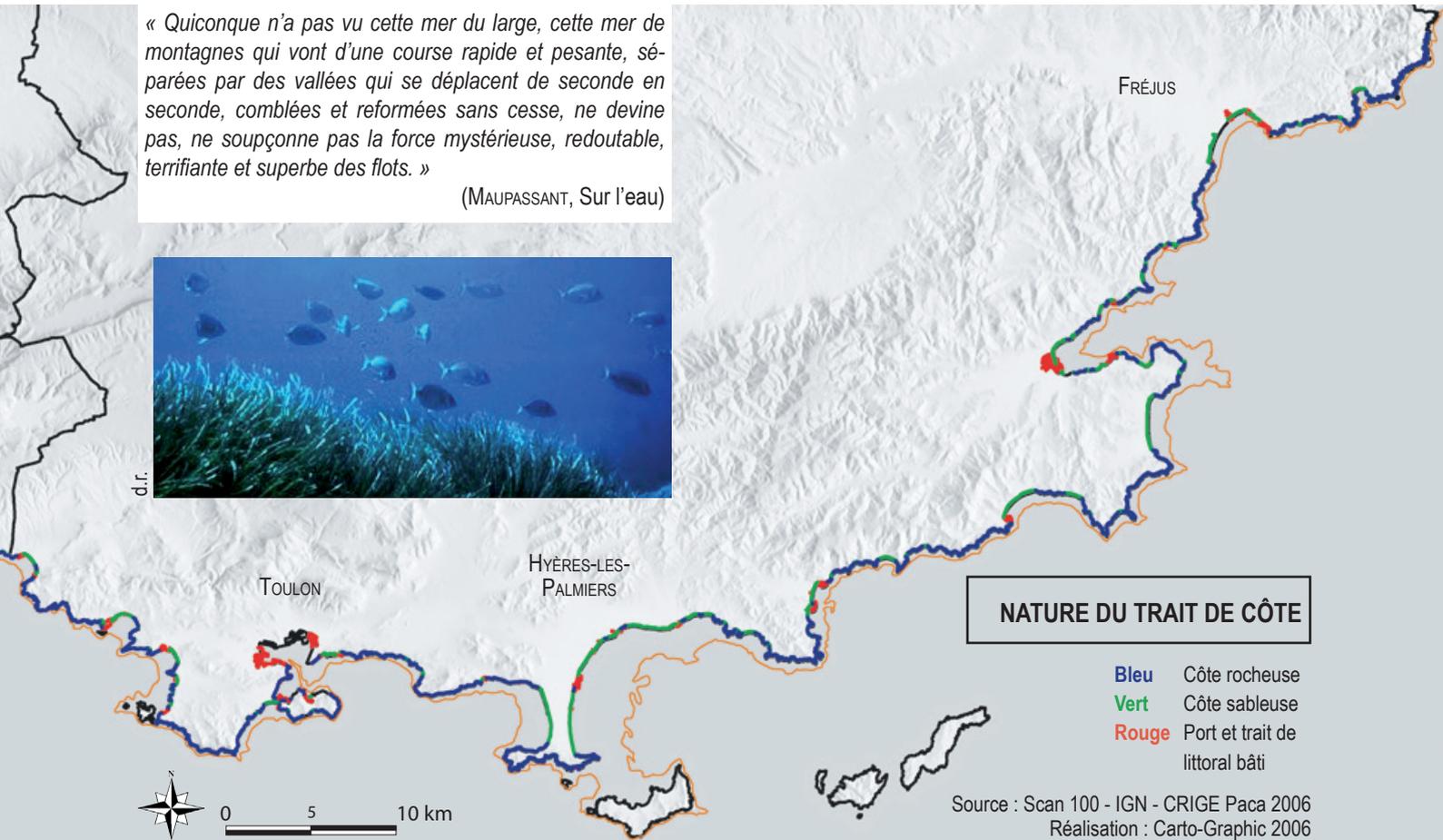
La côte rocheuse se poursuit sous l'eau en pente raide. Profonde de quelques centaines de mètres aux abords du rivage, la mer atteint rapidement 1000 mètres de profondeur et 2500 mètres à 5-6 milles marins des côtes. Ce fort dénivelé explique l'étroitesse du plateau continental, recouvert de sables variés, de vase et de graviers où la faune sous-marine abonde, notamment grâce à la présence (menacée) des herbiers de posidonies. Le rebord du plateau, très sinueux, borde le plus souvent la côte à moins d'1 mille.

« Quiconque n'a pas vu cette mer du large, cette mer de montagnes qui vont d'une course rapide et pesante, séparées par des vallées qui se déplacent de seconde en seconde, comblées et reformées sans cesse, ne devine pas, ne soupçonne pas la force mystérieuse, redoutable, terrifiante et superbe des flots. »

(MAUPASSANT, Sur l'eau)



d.r.



Une formation exceptionnelle : le double tombolo

Cette structure s'est formée à l'Ère Quaternaire, par accumulation de dépôts fluviatiles et marins (favorisés par les courants). La pseudo-île de Giens est reliée au continent par un isthme de 4 km de long dont l'originalité est d'être double, formé de deux bandes de sables dunaires ou tombolos :

- Le plus large, à l'Est (400 m), est relativement urbanisé (La Capte, La Bergerie, le Pousset) sous une pinède assez dégradée. Cette ancienne dune littorale se poursuit en fait par l'Ayguade et les Vieux Salins jusqu'à Miramar, le port de La Londe.
- L'occidental, très étroit (25 à 50 m) et fragile, dégradé par le passage d'une route et d'une conduite d'eau, bénéficie des efforts de la commune de Hyères et du Conservatoire du Littoral pour restituer son caractère sauvage et sa flore rare.

Entre les deux tombolos s'étend une zone humide saumâtre. Deux de ces marais (950 ha) ont été exploités pour le sel, l'un depuis l'époque romaine (Les Vieux Salins), l'autre depuis 1850. Les installations de la Compagnie des Salins du Midi sont maintenant arrêtées et les biotopes naturels ont tendance à se reconstituer.

© Office de Tourisme de Hyères-les-Palmiers



© Hortense Hébrard
CA Toulon Provence Méditerranée



1.1.5. La présence maritime

Le Var vu de la mer



Le département propose une vingtaine (18) de sentiers longeant le littoral, pour un total de près de 210 kilomètres. Parmi les nombreux GR traversant le département, le GR 51, qui passe près des côtes notamment au-dessus de la corniche des Maures, offre de nombreux points de vue remarquables sur la Méditerranée et sur l'intérieur des terres.



Les nombreux bateaux qui sillonnent la côte, des navettes jusqu'aux paquebots de croisière, permettent de découvrir le Var depuis le large. Les îles d'Or offrent également de beaux points de vue sur la côte varoise.

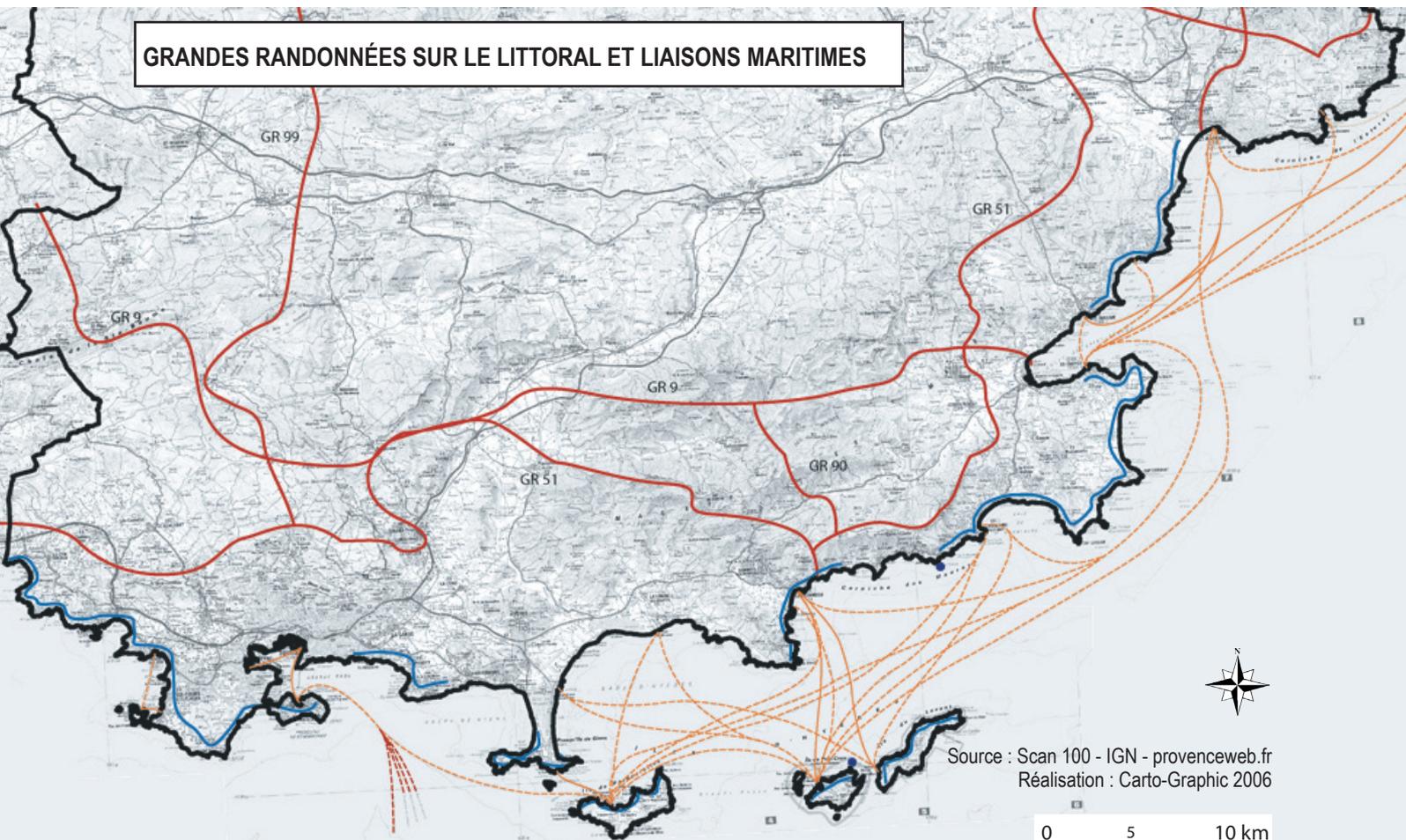
Les fonds marins



Le Parc National de Port-Cros et le Domaine du Rayol ont mis en place des sentiers sous-marins de découverte des fonds : coraux et herbiers de posidonies notamment.

Les activités maritimes

Les activités balnéaires sont très importantes sur le littoral varois. Les plages nombreuses et l'ensoleillement exceptionnel sont des arguments majeurs de l'économie touristique.





A cette fréquentation s'ajoute un mouillage très important, les bateaux jetant l'ancre notamment dans la rade d'Hyères, au niveau de la corniche des Maures, de la presqu'île de Saint-Tropez et autour des Îles d'Or.

Les sports nautiques sont de plus en plus pratiqués, de l'exploration des fonds-marins au jet-ski, planche à voile, kitesurf, escalade et autres sports de glisse.



L'activité portuaire

La morphologie de la côte varoise permet au département de disposer de près de 28 ports de plaisance répartis sur l'ensemble du littoral, la plupart disposant de plus de 900 anneaux. Le Port de Toulon accueille chaque année 120 000 passagers, 244 navires en escale et 320 000 tonnes de fret pour 33 000 véhicules. Les ports de Giens et de Porquerolles sont parmi les plus fréquentés de la Méditerranée, surtout durant l'été.

Les ports de pêche sont moins nombreux. D'Est en Ouest, les plus importants sont : Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Hyères, ainsi que de nombreux ports de taille plus modeste.



Les phares

Le Var est le département méditerranéen qui comporte le plus de phares (huit), intégrés à l'inventaire national.

Quatre sont sur des Îles : le phare de Porquerolles (1823), qui a été l'un des plus puissants de Méditerranée, le phare du Grand Ribaud sur la presqu'île de Giens (1851), le phare du Titan sur l'Île du Levant (1837), et le phare du Grand-Rouveau (1861) de l'archipel des Embiez, à Six-Fours-les-Plages.

Les autres sont le phare du Cap Cépet (1851) à Saint-Mandrier-sur-Mer, le phare du Cap Bénat ou Cap Blanc (1895) à Bormes-les-Mimosas, le phare de Camarat (1836) à Ramatuelle, et le phare d'Agay (1883) à Saint-Raphaël.

Les phares sont des points importants qui marquent la ligne côtière, lieux de découverte d'un paysage, points d'appel du regard des marins et des plaisanciers.

« (...) le Cap Camarat, qui s'avance au loin dans la pleine mer, et dont le feu à éclats apparaissait de minute en minute. »

(MAUPASSANT, Sur l'eau)

1.1.6. L'eau continentale

Le fleuve Var a donné son nom au département, mais ne le traverse plus aujourd'hui. Il constituait jadis la limite avec la frontière Italienne, mais le rattachement en 1860 de l'arrondissement de Grasse au département des Alpes-Maritimes amputa le département du Var de sa partie la plus orientale.

Le département du Var est traversé par de nombreux cours d'eau :

- Au Nord, le Verdon marque la limite du département ; l'Artuby et le Jabron sillonnent le plateau de Canjuers.
- À l'Est, la Siagne rejoint la mer en passant par les Alpes-Maritimes. Le Reyran rejoint le Lac de Saint-Cassien, puis l'Argens au-dessus de Fréjus.
- L'Argens (nommée ainsi par la couleur de ses eaux, blanches comme l'argent) et ses affluents principaux (le Blavet, l'Endre, l'Aille, la Nartuby, la Bresque, la Cassolle, le Caramy et l'Issole) structurent le territoire d'Est en Ouest. L'Issole et le Caramy se rencontrent au Lac de Carcès.
- Au sud du département, la Reppe et le Destel se rejoignent dans les Gorges d'Ollioules, pour aller se jeter dans la mer. Le Gapeau, le Réal Martin, le Pansard, la Tamary et le Maravenne retrouvent la mer au niveau de la rade d'Hyères.
- Plus à l'Est, la Verne, la Giscle et la Môle se jettent dans le Golfe de Saint-Tropez.
- La zone intermédiaire est un pays de grands lacs artificiels (barrages de Sainte-Croix, de Carcès et de Saint-Cassien).

Des aqueducs et des canaux (en partie souterrains) parcourent le département du Nord au Sud. Un aqueduc romain a alimenté autrefois Fréjus depuis la source de Neissoun, entre Mons et Fayence. Le Verdon et la Durance alimentent l'agglomération toulonnaise, notamment par le canal de Provence.

Les hauteurs qui dominent la mer constituent de petits bassins versants locaux. De nombreux «fleuves côtiers» ont un cours torrentiel et souvent intermittent, au fond de vallons secs tombant directement dans la mer.

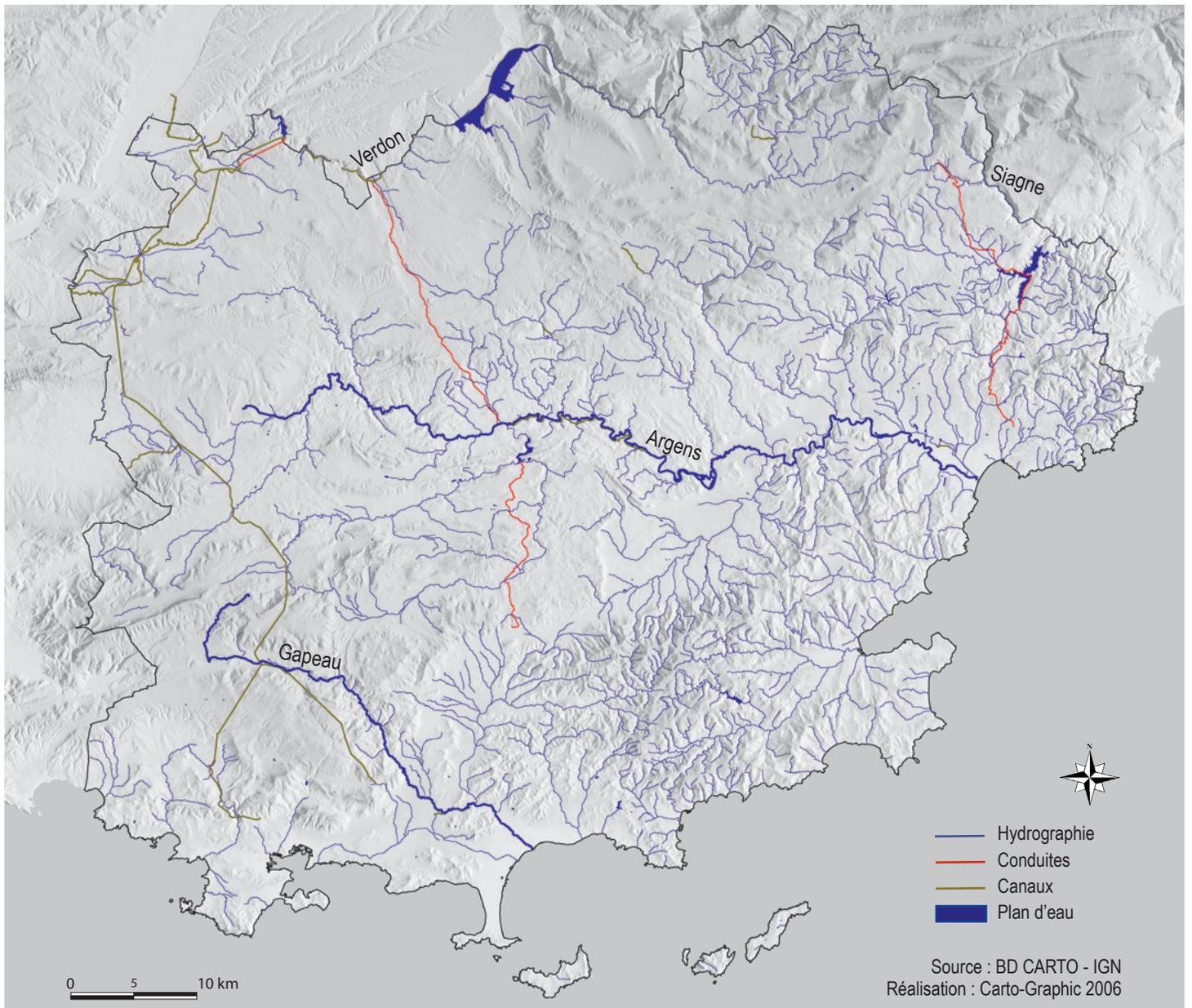
« Trois quarts de lieue de Fréjus d'énormes tronçons de ruines commencent à poindre ça et là parmi les oliviers. C'est l'aqueduc romain. L'aqueduc neuf et complet était beau sans doute il y a deux mille ans, mais il n'était pas plus beau que cet écroulement gigantesque répandu sur toute la plaine... »

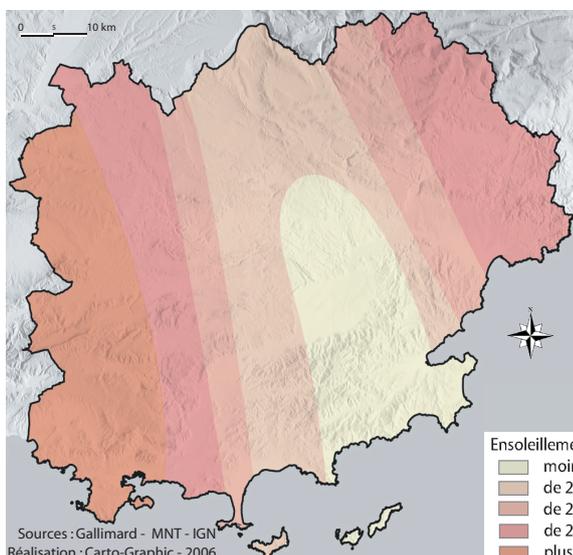
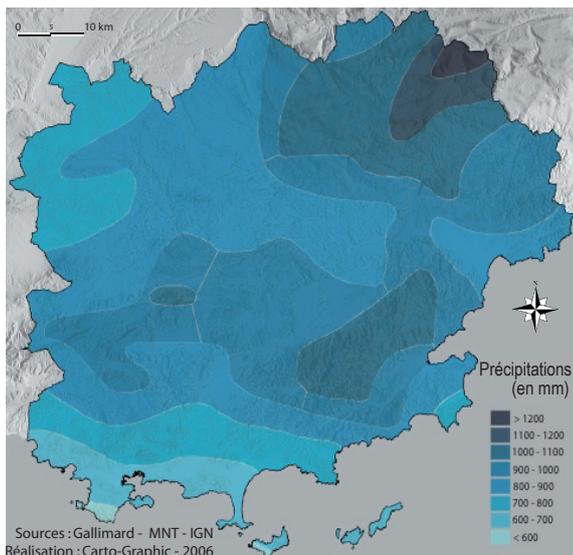
(Victor HUGO, Provence, 1839)

L'aqueduc romain de Fréjus à Siagnole apportait sur plus de 40 km de Mons à Fréjus l'eau de la Siagnole. Il est encore utilisé à certains endroits. Depuis la source de Neissoun qui l'alimente, il quitte les vallées de la Siagnole, du Riou Blanc et du Reyran au gré de la topographie des lieux. Le plus souvent souterrain, il franchit les ravins par les arches qu'on découvre en remontant les vallées.

Le chevelu hydrographique du département, structures paysagères majeures et continuités écologiques, des têtes des bassins versants aux embouchures, forme les principaux corridors pour la biodiversité.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU VAR





1.1.7. Le climat

Le climat du Var, par sa douceur et son ensoleillement, est remarquable. Le relief contrasté du département influe sur le climat et les conditions météorologiques ; l'orientation Est-Ouest des massifs renforce l'opposition entre adrets et ubacs.

Les vents

La partie occidentale est soumise au Mistral froid quittant l'axe rhodanien. La partie orientale reste quant à elle soumise aux vents marins.

Le vent tend souvent à suivre le contour du littoral en abordant une côte proche d'un massif montagneux : ainsi, près d'Hyères, il remonte le Gapeau, et à Fréjus, il emprunte le couloir de la vallée de l'Argens entre les Maures et l'Estérel.

Près des caps et au débouché des vallées, le vent se renforce et peut facilement basculer d'Est en Ouest en l'espace d'un quart d'heure.

Si le Mistral procure une sensation de froid intense en hiver, il accélère en été la propagation des incendies.

Les vents d'Est ou Sud-Est, moins fréquents que le Mistral, sont aussi violents et précèdent ou accompagnent de fortes précipitations.

Les précipitations

Les automnes et les hivers sont des périodes de précipitations abondantes en quantité et en intensité, avec le cumul le plus important au mois d'octobre ou de novembre. Les précipitations sont également importantes en été sous orage près des reliefs intérieurs ou côtiers.

Les cumuls annuels varient de 660 mm sur le littoral à plus de 950 mm au nord du pays de Fayence.

L'ensoleillement

Le département du Var bénéficie d'un fort ensoleillement avec 2799 heures de soleil par an à Toulon et 2735 heures au Luc - le Cannet des Maures.

Les températures

L'altitude, la disposition des reliefs et le vent concourent à distinguer le Var occidental du Var oriental.

La moyenne annuelle des températures est d'environ 15° près du littoral, 13° à 14° à l'intérieur des terres et des massifs côtiers, et 10° à 12° sur le Haut Var et le massif de la Sainte-Baume.

> un climat méditerranéen

> la prégnance des vents

> des variations liées à l'altitude et à l'exposition

> un potentiel d'énergies renouvelables, porteur d'évolutions importantes du paysage

1.1.8. Les milieux naturels

La variété géomorphologique et climatique du département permet de rencontrer des espaces très divers : humides, ouverts, fermés...

Modelée par les activités humaines comme l'agriculture ou le pastoralisme, cette diversité provient notamment de la nature des sols, siliceux ou calcaires. Elle atteint des extrêmes dans la plaine des Maures ou sur les Îles d'Or, où elle s'apparente à une flore africaine, de Corse ou de Sardaigne.

Les milieux humides caractérisent principalement les cours et les retenues d'eau, les ripisylves, les pelouses humides, les mares et les marais. Parmi les principaux du département, on trouve :

- de vastes zones humides en aval du Gapeau ainsi que de la Môle et la Giscle au sud du département ;
- les Salins et le tombolo près de Hyères ;
- le milieu humide lagunaire de l'étang de Villepey ;
- les mares temporaires de la dépression permienne ;
- les mares de Catchéou à l'Est du département dans la forêt de Palayson ;
- le marais de Fondurane et les mares temporaires du Centre-Var.

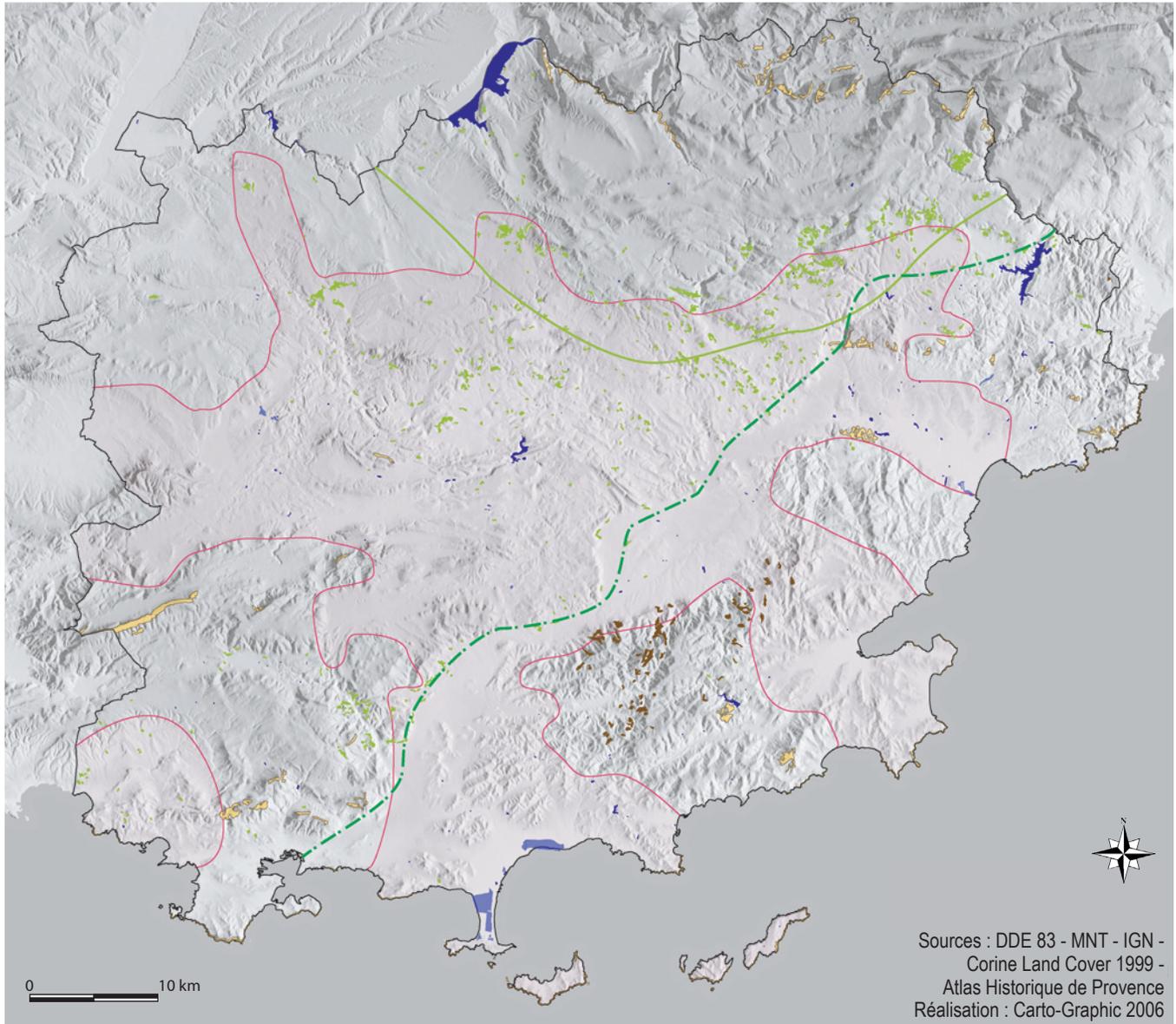
Les milieux ouverts sont de plusieurs natures : les falaises et les rochers (calcaires ou siliceux), les zones agricoles, les pelouses sèches et le maquis bas, et le cordon dunaire des Maures littorales.

La forêt, les milieux fermés, occupent la plus grande superficie du département.

La présence de la forêt, son étendue, constituent une grande richesse écologique. Près de 70% de la superficie du département est boisée : 341 000 ha de forêts, dont près de 80% en forêt privée. Cette dominante du couvert boisé est récente : en 1840, seuls 40% du territoire étaient alors sous couvert forestier.

Les essences par importance décroissante sont : le Pin d'Alep, le Chêne vert, le Chêne liège, le Pin sylvestre, le Chêne pubescent et le Pin maritime. Les chênes blancs, verts et les hêtres se trouvent plutôt dans la moitié nord du département, tandis que les pins d'Alep, pins maritimes et pins parasols ainsi que les chênes lièges (uniquement dans le Var cristallin), se retrouvent dans la moitié sud.

MILIEUX ET LIMITES ÉCOLOGIQUES



Légende

- Présence de Châtaignier
- Présence de l'olivier
- Présence de vignoble
- Zones humides intérieures et maritimes
- Plans d'eau
- Rocher, éboulis
- Limite maquis / garrigue
- Limite de l'Olivier
(limite classique bioclimatique)

1.1.9. L'arbre dans le paysage

Parmi les éléments qui constituent la biosphère du département, l'arbre, par son échelle, par son rôle de marqueur du milieu et par le rapport social, économique et culturel qu'il entretient avec l'humanité, représente un motif paysager particulièrement emblématique qu'il convient de traiter spécifiquement.

L'arbre forestier

Il y a 6000 ans environ, le Var est recouvert d'une épaisse forêt de chênes blancs et de hêtres. Le chêne vert est encore peu répandu et la pinède est cantonnée à la côte. L'homme accentue le mouvement commencé avec le réchauffement du climat : hêtres et sapins d'altitude reculent. La chênaie blanche se replie et le chêne vert s'installe sur le penchant ensoleillé des collines.

De nos jours, les principales essences forestières rencontrées dans le Var sont :

- Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) : il tient son nom d'une ville de Syrie. Son tronc est souvent tortueux, grisâtre, ses aiguilles courtes et ses petites pommes pointues. Il est présent surtout en Provence calcaire, et sur les îles d'Hyères.

- Le Chêne vert (*Quercus ilex*) : le nom d'espèce fait allusion à ses feuilles qui ressemblent à celles du houx. C'est un arbre témoin qui marque la limite de l'étage méditerranéen en botanique. Pouvant atteindre 20 mètres, il reste en général court et trapu. Son écorce est finement gerçurée, de couleur brunâtre ou noire. Persistantes, ses feuilles sont souvent dentées-épineuses, vertes dessus et grisâtres et poilues en-dessous. Le houppier est large, arrondi, portant de nombreuses feuilles, noires en hiver, jaunâtres et argentées au début de l'été, devenant vite grises puis noires. On rencontre le chêne vert sur les adrets dans tout l'occident varois (Rians, Artigues, Esparron, Varages, Seillons), mais également à Salernes, Ampus, Bargemon, Vidauban et Mons, en boisement mixte avec chêne blanc et pin d'Alep. C'est entre La Verdière et Montmeyan que l'on rencontre les plus beaux spécimens.

- Le Pin maritime (*Pinus pinaster*) : il possède un tronc droit, brun-rouge, des aiguilles longues et de grandes pommes pointues. Il a fortement régressé à la suite d'attaques parasitaires catastrophiques, mais revient progressivement dans les Maures. Le pin maritime dit *mesogeensis*, à croissance plus lente, se rencontre dans les Maures, l'Estérel et en Corse. Arbre de grande taille à croissance rapide et de longévité moyenne, son bois de couleur rougeâtre, de grain grossier, a une odeur de résine très prononcée, et présente parfois des poches de résine.

- Le Pin pignon ou parasol (*Pinus pinea*) : cet arbre majestueux, d'une longévité estimée à 250 ans, est caractéristique des régions méditerranéennes. On le reconnaît à sa cime étalée en parasol, ses aiguilles longues et ses grosses pommes remplies de pignons comestibles. Le tronc est parfois courbé, l'arbre recherchant le soleil. L'écorce, très craquelée, est brun-rougeâtre avec des nuances grises et beiges. Les feuilles sont des aiguilles assez peu piquantes. Propagé par les Romains, le pin parasol est présent dans la plaine des Maures et dans la Presqu'île de Giens. Dans les bois et les maquis, il est souvent associé au chêne vert.

- Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) : son nom vient du latin et signifie «de la forêt». Il est facilement reconnaissable de par sa haute silhouette et l'aspect brun-orangé de son écorce. Ses aiguilles, souples, pointues mais non piquantes, de couleur gris-vert, vrillées, mesurent 4 à 8 cm de longueur. Espèce non méditerranéenne, pionnière, cet arbre s'implante dans nombre de stations que d'autres essences ne pourraient occuper. Dans le département, on le trouve près de la Sainte-Baume et au Nord, vers La Martre notamment.

- Le Chêne pubescent ou blanc (*Quercus pubescens*) : il tient son nom de son feuillage blanc et velu sur la face inférieure. Caduques (parfois marcescentes), les feuilles sont douces et de couleur vert-clair. Le port de l'arbre est dressé puis étalé. Sa hauteur peut atteindre 8 à 15 mètres pour un étalement de 5 à 10 mètres. Originaire d'Europe méridionale, d'Asie occidentale et du Caucase, le chêne pubescent s'installe dans les lieux plus humides, plus élevés, et donc sur les ubacs. Il tend à s'imposer entre 400 et 1 000 m. Il supporte les sols calcaires. Dans le Var, on le trouve surtout en Provence calcaire.

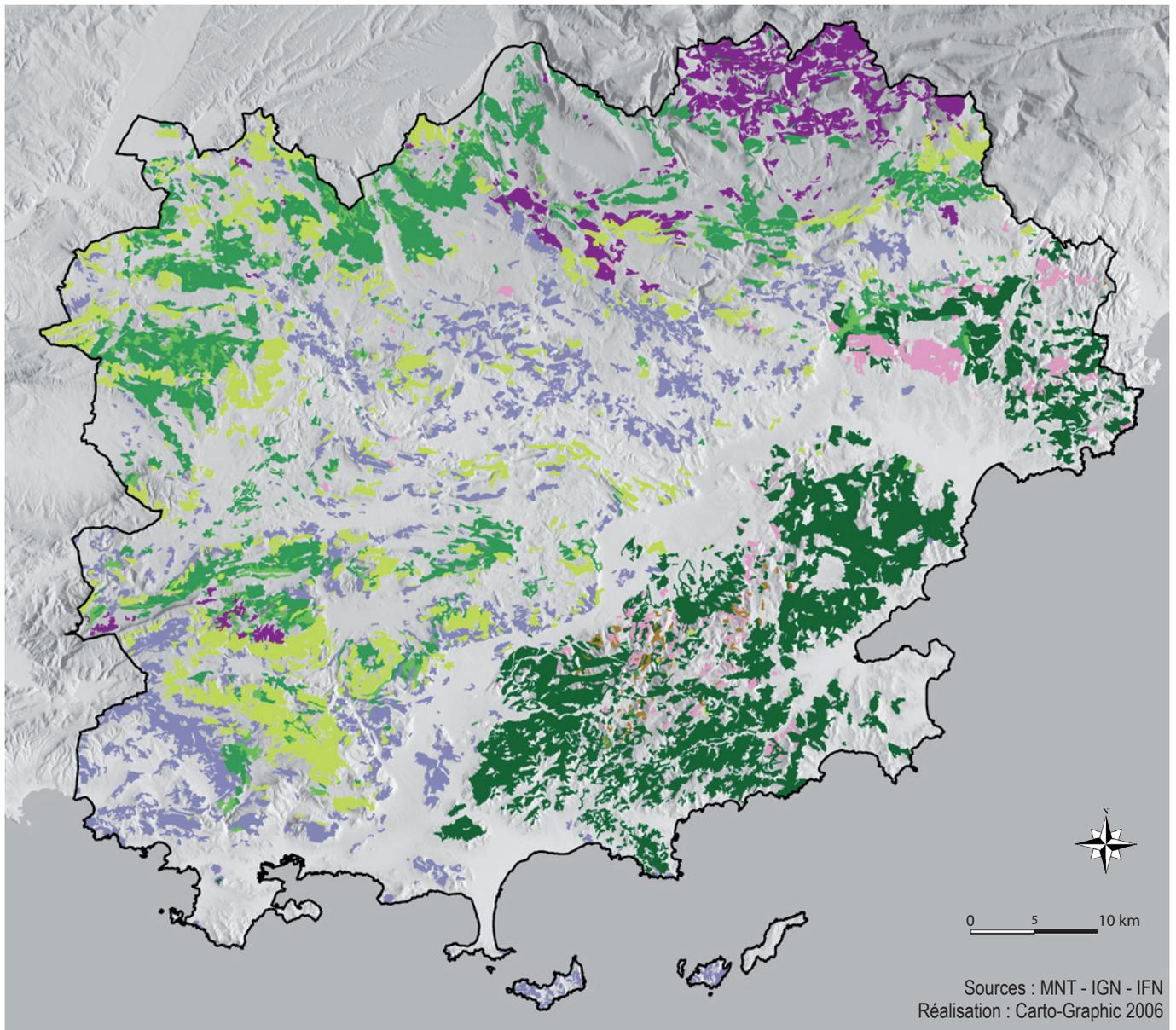
- Le Chêne liège (*Quercus suber*) : voir ci-après.

- Le Châtaignier (*Castanea sativa*) : voir ci-après.

Ces deux essences sont utilisées pour leur bois mais aussi leur production de liège ou de fruits. Elles sont développées au point suivant.

Avec les effets du bouleversement climatique (notamment dans le département, le réchauffement et les périodes longues de sécheresse), cette répartition tend à se modifier. Certaines essences (chêne vert, chêne liège) sont en souffrance et certains parasites comme la chenille processionnaire du pin par exemple, du fait d'hivers particulièrement doux, prolifèrent : l'anticipation paysagère de ces bouleversements devrait entrer dans une stratégie économique et paysagère du département.

LES PRINCIPALES ESSENCES FORESTIÈRES



- Chêne vert
- Chêne pubescent
- Chêne à feuilles caduques
- Chêne liège
- Châtaignier
- Pin maritime
- Pin d'Alep
- Pin sylvestre

L'arbre cultivé

• Le Châtaignier (*Castanea sativa*) : cet arbre peut atteindre plus de 25 mètres, et vivre plus de 500 ans. Ses feuilles sont larges, vertes et dentées. Le châtaignier apparaît sur des terrains siliceux ou sur des poches de décalcification des massifs calcaires, rarement à basse altitude, mais pousse dans l'étage supra-méditerranéen entre 400 et 800 mètres d'altitude. Il connaît une acclimatation limitée sur les versants nord du massif des Maures. Actuellement, les arbres souffrent de l'abandon de sa culture, des maladies, (encre ou endothia). Il a joué un rôle vivrier et économique majeur, notamment dans les Maures. En plus de produire le fruit comestible appelé châtaigne, qui, séché ou moulu, apportait aux hommes et au bétail une part importante de glucides, son bois peu putrescible était utilisé dans l'édification des charpentes ou des piquets de culture. De nos jours, l'arbre est de moins en moins exploité, et seuls les fruits sont encore récoltés. L'arbre, spontané sur les sols bien drainés, craint les gelées trop fortes, un excès d'humidité, et dans ces conditions, la chaleur lui convient très bien. Les vieux sujets ont des troncs creux favorables à l'habitat d'une certaine entomofaune, et sont entourés de jeunes croissants en taillis. L'abandon des châtaigneraies favorise l'installation de chênes, érables et sorbiers.

• Le Chêne liège (*Quercus suber*) : cet arbre, qui peut vivre 150 à 200 ans, voire 500 ans et atteindre 20 à 25 mètres de haut, ne dépasse généralement pas 12 à 15 mètres. Les feuilles, petites (de 3 à 5 cm), alternes, coriaces, sont bordées de dents épineuses et cotonneuses sur leur face inférieure. Le chêne-liège est calcifuge ; on le trouve donc uniquement dans les massifs cristallins comme les Maures. Son épaisse écorce est exploitée pour le liège. L'écorce produite directement par l'arbre, qui peut atteindre 25 cm d'épaisseur, est le liège 'mâle', crevassé et inexploitable ; on doit l'enlever dès que le tronc atteint 30 cm de circonférence (opération de démasclage). Le nouveau liège qui se forme, dit liège «femelle», est enlevé tous les 8 à 10 ans quand l'épaisseur voulue est atteinte. L'écorce s'exploite sur le tronc et les principales branches jusqu'à 1 m au-dessus des premières ramifications. Le liège, qui sert traditionnellement à fabriquer des bouchons, est de plus en plus concassé en granulés et transformé en panneaux d'isolation.

Le chêne liège souffre aujourd'hui d'un phénomène de dépérissement inquiétant peut-être lié au réchauffement climatique.

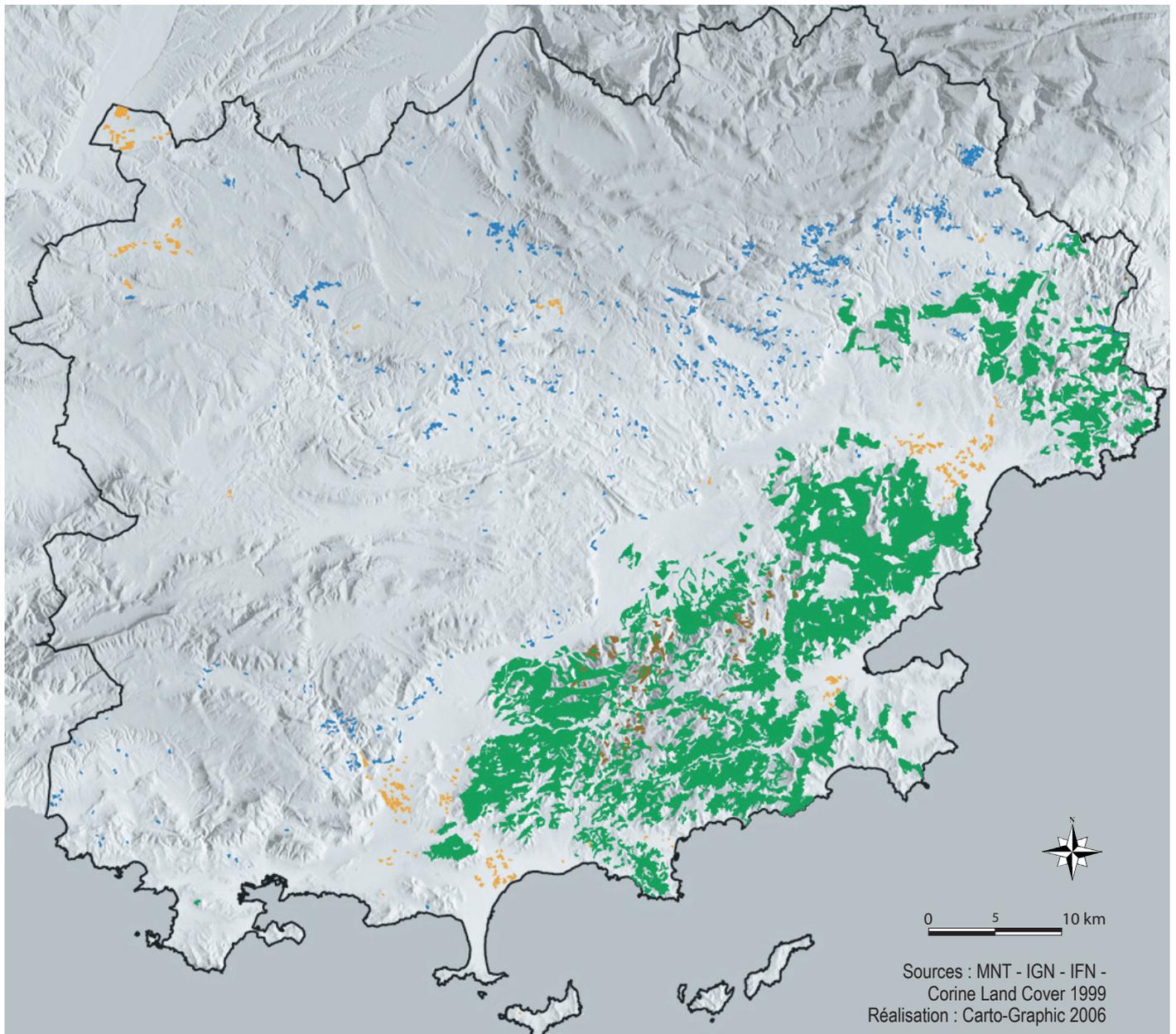
• L'Olivier (*Olea europaea*) : sacré, vénéré dans toute la Provence, cet arbre peut atteindre 15 à 20 mètres et des records de longévité (presque 3000 ans). Il possède un tronc noueux, à l'écorce brune crevassée. Ses feuilles sont coriaces, persistantes, de couleur vert-pâle sur le dessus et gris-blanchâtre en-dessous. Appréciant un climat doux et lumineux, l'olivier supporte la sécheresse

mais craint les excès d'humidité, et surtout les grands gels (-10°C à -12°C), ce qui détermine son aire de répartition qui est un des marqueurs du climat méditerranéen (la zone de l'olivier).

Ses utilisations et vertus sont nombreuses et reconnues (fruits, feuilles, bois) : alimentation et gastronomie, santé (vertus thérapeutiques et de longévité), menuiserie et décoration, combustible...La culture de l'olivier demande de la patience, et il faut attendre plusieurs années avant qu'un arbre donne ses premiers fruits. Après la cueillette, on procède au triage, puis les olives sont acheminées vers des moulins où elles sont broyées entières. La décantation ou la centrifugation sépare l'huile et l'eau. De nombreux moulins et coopératives oléicoles sont encore en activité dans le département, notamment dans le Centre-Var.

- Les vergers : plantés en ligne ou bien isolés au milieu des vignes, les arbres fruitiers varois sont principalement des cerisiers, des abricotiers, des pêchers et des amandiers. Le figuier, introduit par les Romains, a une place à part : cultivé en terrasse ou non, il est au même titre que l'olivier symbolique de la Méditerranée.

LES ARBRES CULTIVÉS



- Olivier
- Châtaignier
- Chêne liège
- Vergers

L'arbre urbain

- Le Platane (*Platanus x acerifolia*) : cet arbre majestueux, hybride du platane occidental et du platane oriental, croît rapidement et peut atteindre 20 à 40 mètres de haut et vivre jusqu'à 300 ans. Son tronc large, qui perd par plaques son écorce superficielle, est caractéristique. On le rencontre souvent planté en alignement le long des voies principales, sur les places des villages ou le long des allées bordant de grands domaines viticoles ou de grosses fermes. Assez résistant à la pollution et au vent, il procure de l'ombre grâce à son feuillage dense.

Les «rectifications» et élargissements routiers, les travaux et les processus d'urbanisation font se réduire annuellement la présence de cette structure paysagère majeure dans le département.

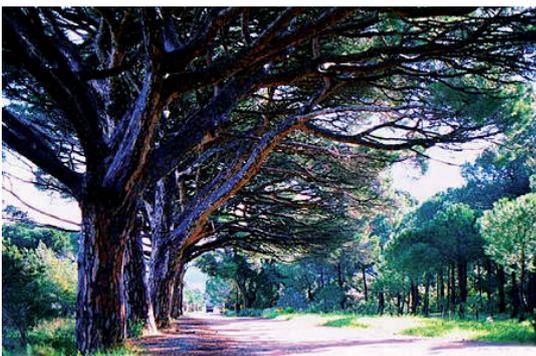
- Le Micocoulier (*Celtis australis*) : originaire d'Asie du Sud-Ouest et d'Europe du Sud, cet arbre mesure 20 à 25 mètres et il vit en moyenne de 300 à 500 ans. Son tronc est court et large, de couleur grise, et son houppier est étalé et dense. Il est souvent utilisé pour remplacer le platane, car il est résistant aux maladies, en alignement le long des routes et près des carrefours.

Son port, d'une dimension inférieure, n'aura pas toutefois le même effet sur le paysage.

- Le Pin pignon : en milieu urbain, cet arbre de 20 à 35 mètres au port arrondi puis étalé «en parasol» est souvent planté en bord de mer, en alignement près des axes routiers ou des sentiers.

- Les Palmiers : devenues très «mode» ces dernières décennies, les principales espèces utilisées dans les aménagements urbains sont *Chamaerops sp.*, *Trachycarpus fortunei*, *Phoenix canariensis* et *Butia capitata*. Ces espèces assez rustiques, craignant toutefois les gelées trop fortes, sont plantées notamment pour la beauté de leur feuillage et de leur silhouette. En alignements sur la côte ou au centre de places, on les rencontre également dans les espaces verts, les jardins publics et privés. Cultivés depuis la fin du XIXe siècle sur la côte méditerranéenne, les palmiers ont fait la renommée de la commune d'Hyères qui l'a intégré dans son nom.

Leur profusion témoigne d'une aspiration à une identité nouvelle de ces territoires, passant d'une culture provençale paysagère à celle d'une destination touristique aux motifs exotiques évoquant le Sud.



L'arbre remarquable

L'inventaire des arbres remarquables en région PACA a été initié par la DIREN de façon expérimentale, notamment dans le département du Var qui a été prospecté partiellement en 2001.

L'arbre remarquable peut être un individu exceptionnel par la taille et/ou l'âge, ou une espèce rare sur le plan botanique. Il peut s'agir également de structures particulières, comme des alignements remarquables. Il peut marquer le paysage de sa silhouette. Il peut être associé à un bâti typique ou historique ou témoigner d'un aspect culturel, immortalisé par un artiste ou associé à un événement historique.

Parmi les exemples relevés, notamment dans le périmètre du Parc naturel régional du Verdon, dans le Centre Var, le pays d'Hyères, les îles d'Or, les communes d'Evenos ou d'Ollioules, on trouve :

- les silhouettes particulières, comme les pins couchés par les vents en zone littorale :
 - les pins couchés de l'île de Porquerolles, Hyères (Var) ;
 - les pins d'Alep penchés sur une plage de Carqueiranne ;
 - les pins couchés sur l'île du Gaou à Six Fours ;
- les arbres inscrits dans la mémoire collective :
 - un Chêne liège dont l'âge est estimé à plus de 1300 ans ;
 - le Micocoulier de Fox-Amphoux, témoin de la culture religieuse ;
 - le Chêne de la Pierre de la Fée à Draguignan ;
 - les trois pins parasols du carrefour de la Foux à Cogolin ;
- parmi les arbres cultivés :
 - un Poirier à la Roque Esclapon ;
- parmi les arbres préservés et qui ont prospéré jusqu'à devenir remarquables pour leur espèce :
 - le plus gros Chêne liège de toute la région, et probablement de France, parmi les vignes à La Londe les Maures ;
 - un Arbousier sauvage sur l'île de Port Cros ;
 - les chênes de la forêt de Vérignon dans le Haut Var.

© Images : Laurence CHABER, Association Etudes Populaires et Initiative, pour la DIREN PACA.

1.2. L'ACTION DE L'HOMME

Par sa situation et sa structure, le département, du point de vue de l'implantation humaine et des marques qu'il imprime sur le paysage, superpose trois caractéristiques différentes :

- celle d'un milieu et d'un habitat favorable aux installations originelles : abris sous roches, grottes, oppida, etc. ;
- celle d'un littoral ouvert et favorable à l'installation de colonies ;
- celle d'un couloir de passage entre la plaine du Pô et le monde romain et la vallée du Rhône et la Narbonnaise.

À partir de ces processus originels, l'anthropisation des paysages du Var a suivi le développement démographique, économique, agricole, technologique, pour conduire aux paysages contemporains dont chaque structure et chaque modèle d'organisation s'appuie sur les traces permanentes de cet héritage.

1.2.1. Les origines

Les premières traces de la présence de l'Homme dans le département ont été observées dans le massif de l'Estérel et autour du Rocher de Roquebrune, datant de la fin du Paléolithique inférieur (-230 000 ans, *Homo erectus*, pierre taillée et feu domestiqué). La période du Néolithique est la mieux représentée dans le département (avec entre -5500 et -2500 av. J-C, les marques du début de l'agriculture et de l'élevage), comme par exemple à Brignoles-le-Val. Le Var est par ailleurs le département de la région qui compte le plus grand nombre de sépultures mégalithiques (environ 50 dolmens connus), qui sont plus rares à l'Est du Rhône.

Les premiers occupants sont des chasseurs de petit gibier qui vivent d'escargots, de graines de légumineuses ou des fruits sauvages. D'autres, qui occupent des grottes comme à Fontbregoua et édifient les premiers villages, traquent des bêtes plus importantes et pêchent. Ils ont, par le littoral déjà, des échanges avec des marchands venus de Sardaigne, qui apportent l'obsidienne, déterminante pour le perfectionnement des armes et de l'outillage.

Le troisième millénaire et l'âge des métaux (bronze et fer) constatent la multiplication des villages. De cette époque, sont datés l'occupation de Tourtour, Rians, Saint-Julien et Châteauvert, les cavernes de Salernes ou les ateliers de métallurgie de Lorgues. Ces traces humaines étalées sur deux millénaires sont assez humbles pour ne plus marquer le paysage actuel.

La présence humaine se manifeste aussi dans les paysages départementaux par l'introduction d'espèces utiles : légumineuses, genêt, plantain, chardon, chicorée, pissenlit, menthe, thym, marjolaine, oléastre, noyer, vigne sauvage. La chasse (cerfs, chevreuils, sangliers) et la cueillette (vesces, glands) continuent d'être importants mais l'activité principale devient l'élevage du mouton et du bœuf, ainsi que la culture du blé tendre et de l'orge nue.

L'Homme se sédentarise à partir du Néolithique vers 3000 av. J-C, notamment près des cours d'eau. Autour de Toulon, plusieurs groupes ont pu être caractérisés. Leurs habitats sont des grottes de collines et des lieux ouverts sous forme de hameaux de cabanes.

1.2.2. Les premières installations

De 900 à 600 av. J-C, l'ensemble ligure qui peuple le Var se fragmente, se mélange aux Celtes venus d'Europe Centrale et aux Gaulois.

Ils se partagent en Tritolles à l'Ouest et Vérucènes à l'Est, de part et d'autre d'une ligne allant de Saint-Maximin vers Barjols et le Bas-Verdon.

L'autorité des Salyers s'étend du Bas-Rhône jusqu'à l'Argens. Les peuplades des Oxybiens, Ligauniens, Vérucènes, Sueltères, Camactuliciens et Tritolles occupent alors le Var.

Des citadelles, oppida ou castella, sont construites, dont les vestiges voisinent avec presque tous les villages actuels. De véritables fortifications sont édifiées, comprenant des maisons de plus en plus élaborées comme à Taradeau sur la rive nord de l'Argens.

TRACES DE LA PRÉHISTOIRE

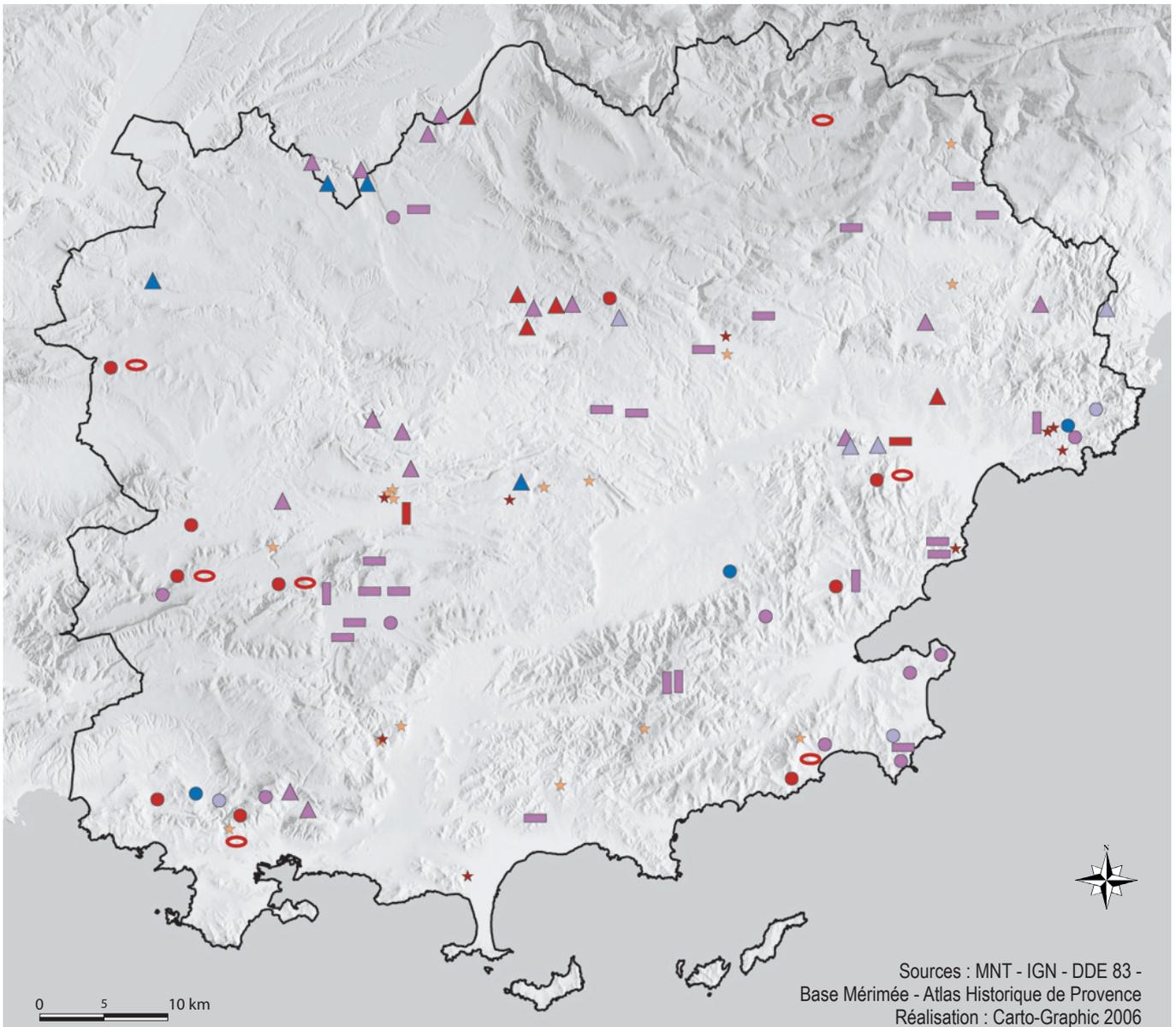
Les Monuments et Sites préhistoriques

- ★ Monument Historique Classé
- ☆ Monument Historique Inscrit

Les sites préhistoriques

- Paléolithique inférieur
- Paléolithique supérieur
- Néolithique
- Age de bronze / fer
- ▲ Grotte avec habitat
- Station de plein air
- Dolmen
- Menhir
- Enceinte

N.B. : Les monuments historiques (base Mérimée) retenus dans l'Atlas sont ceux qui jouent un rôle important dans le paysage : point focal, silhouette emblématique, axe de perspective, etc.



1.2.3. L'Antiquité

La civilisation grecque

Vers 600 av. J-C, les Grecs fondent des comptoirs commerciaux à partir de Massalia (Marseille). Ainsi, sur la future côte varoise, ils fondent Olbia (Hyères) en 350 av. J-C, dont Strabon cite la forteresse, Tauroeis (Le Brusc) en 300 av. J-C, et sans doute Heraclia Caccabaria (Cavalaire) au I^{er} siècle av. J-C.

L'arrivée de Rome

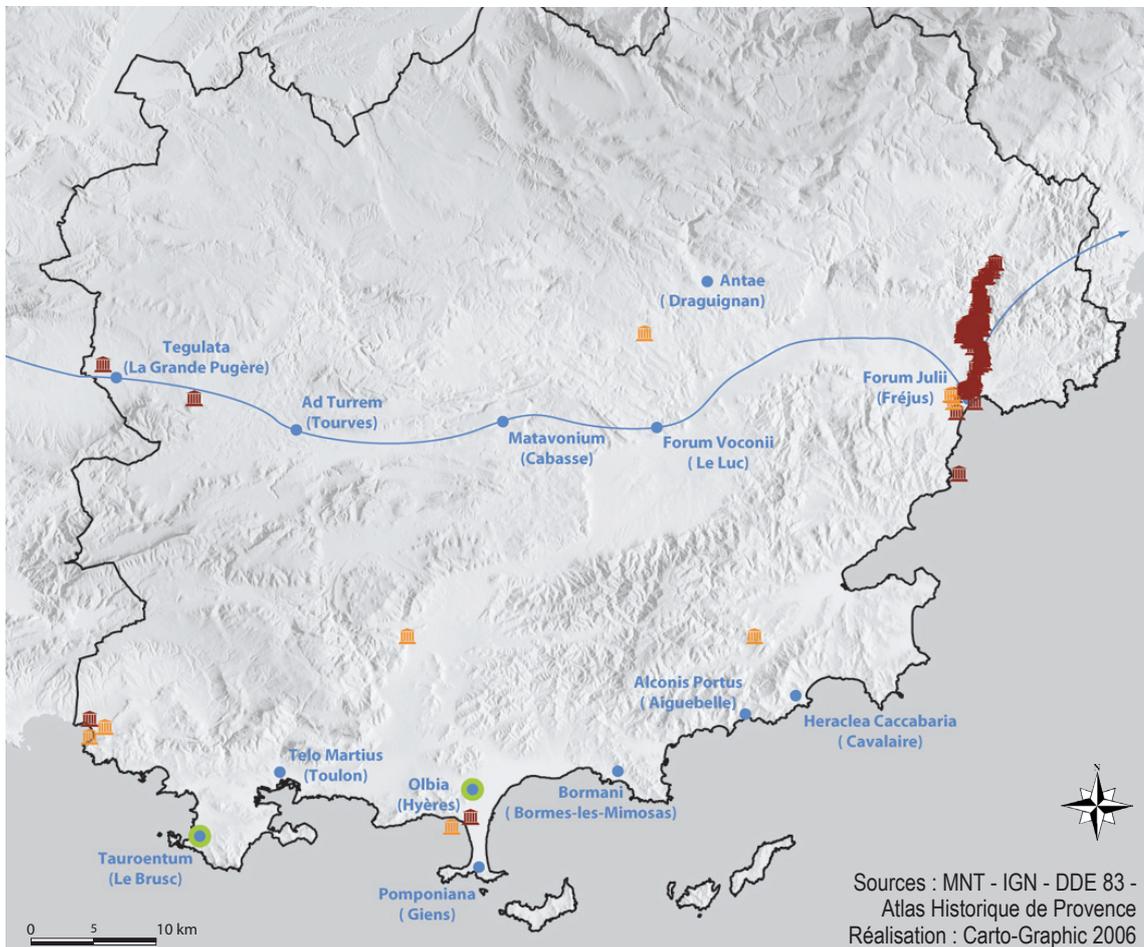
Les Romains interviennent à la demande des Grecs en 125 av. J-C pour défendre les comptoirs, menacés par des groupes celto-ligures. Plus tard, lors de la division de la Gaule en provinces, le département du Var se retrouve dans la Seconde Narbonnaise qui s'étendait du Var au Rhône. Ce pays, qui constitue pour les Romains l'entrée de la Gaule, a fortement été marqué par leur civilisation. Le territoire est stratégique, faisant le lien entre les péninsules italique et ibérique, par un ensemble de voies romaines.

A la fin du I^{er} siècle, un ancien trajet côtier est abandonné au profit d'un tracé aménagé à travers les vallées de l'Argens et de l'Arc, qui se poursuivait vers Tarascon. L'ensemble reliait Rome au Rhône, par Savone. La voie Aurélienne traversait intérieurement le pays de l'Est à l'Ouest, en projetant sur la côte plusieurs embranchements. La plupart des villes et même des villages qui s'élèvent encore aujourd'hui sur cette voie sont d'origine antique : ainsi Fréjus et ses monuments.

Le tracé de la voie romaine est suivi par celui de la grande route actuelle.

PRÉSENCE DE L'ANTIQUITÉ

-  Monument Historique classé
-  Monument Historique inscrit (au nord de Fréjus, superposition de monuments)
-  Principal comptoir grec
-  Ville romaine
-  Voie romaine



1.2.4. Le Moyen-âge

Le premier âge chrétien dans le Var

Les Romains quittent le Var au IV^e siècle. C'est de cette époque que datent les premiers vestiges chrétiens. Les deux principaux sont :

- La Grotte de la Sainte-Baume dans laquelle Sainte Marie-Madeleine se serait réfugiée après la Pentecôte, aménagée par Saint Cassien. Elle reçut la visite de nombreux papes et rois de France. Elle est toujours le cadre d'importants pèlerinages.
- L'Abbaye de la Celle, fondée au IV^e siècle par les disciples de Saint Cassien, racheté par le Conseil Général du Var en 1990 (sa partie médiévale est inscrite aux Monuments Historiques).

La période trouble du Moyen-Âge

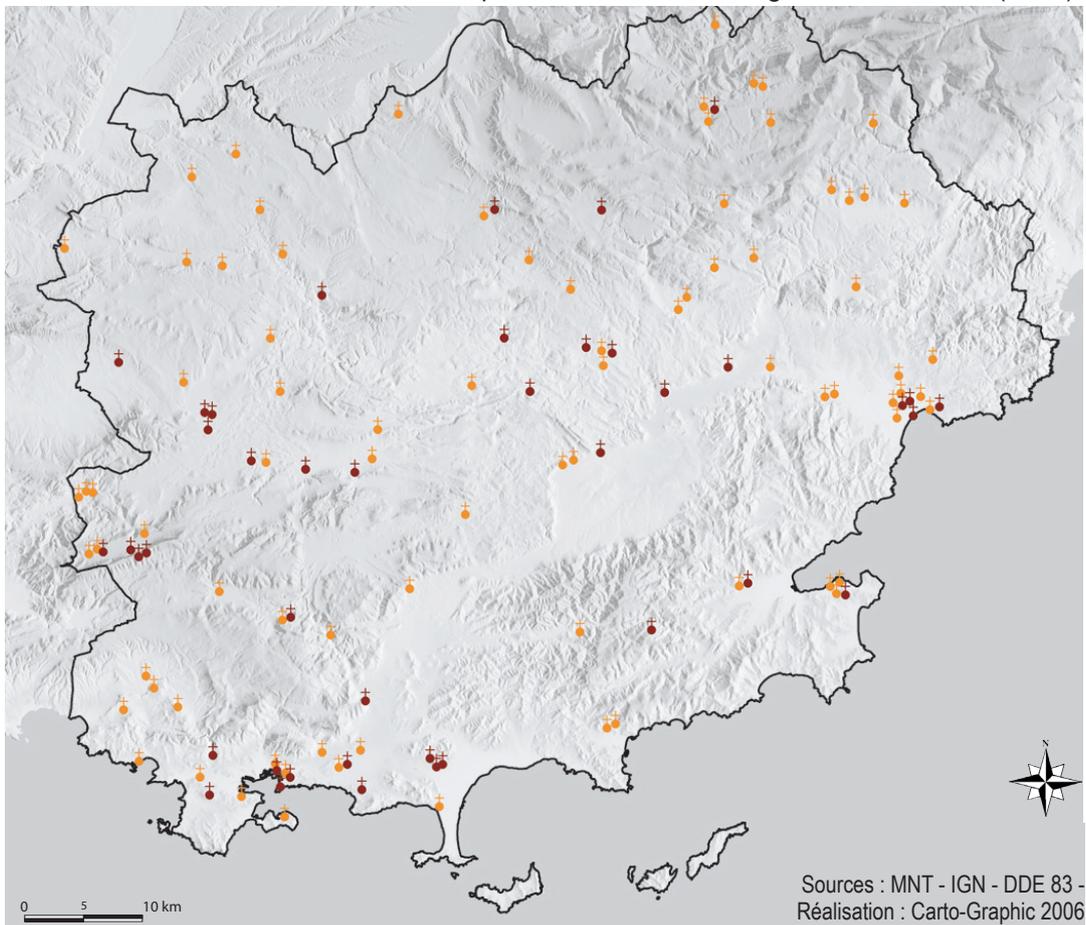
Les invasions des Sarrasins marquent le territoire par la destruction de très nombreux villages et villes. L'habitat, qui reste rare, est en retrait du littoral et défensivement perché. Au IX^e siècle, la Provence devient indépendante, et forme un comté unique en 974.

La période du XIV^e siècle, politiquement trouble, a cependant laissé de très beaux édifices romans et gothiques sur le territoire :

- L'Abbaye du Thoronet (construite entre 1146 et 1153) aux pierres rouges et roses ;
- La Chartreuse de la Verne (1170) ;
- La Chapelle Sainte-Roseline (1260, seule abbaye chartreuse de femmes du Var) ;
- La Basilique royale de Saint-Maximin : seul édifice gothique du Sud-Est de la France et plus haut monument religieux de Provence (28 m).

LES MONUMENTS ET SITES RELIGIEUX DU MOYEN-ÂGE

- ⊕ Monument Historique classé
- ⊕ Monument Historique inscrit



1.2.5. Du XVI^e au XIX^e siècle

Les temps modernes

Le XVI^e siècle est une nouvelle période trouble où alternent les guerres de religion et les épisodes de peste. Le département du Var est encore sujet à des invasions : le prince Eugène et le duc de Savoie en 1707, les Autrichiens en 1746 et les Anglais en 1793.

Cette période voit se confirmer la destinée militaire de Toulon et de la côte varoise, et est aussi celle de la naissance de nombreux villages sur le littoral (Sanary en 1688, La Seyne-sur-Mer en 1697 et Bandol en 1715).

Le 4 mars 1790, la Constituante crée le département du Var dont Toulon est le chef lieu, département qui s'étend jusqu'au Var, limite avec la Savoie.

La ville de Toulon perd la préfecture du Var au profit de Grasse, puis de Brignoles (1794) et de Draguignan (1798).

Du XIX^e au XX^e siècle

Les mutations de cette période accentuent le contraste entre le Sud et le Nord du département.

Le développement du chemin de fer joue un rôle essentiel, reliant Marseille à Toulon en 1859, puis à Fréjus en 1863. En 1894, le chemin de fer relie Toulon à Saint-Tropez.

Le tourisme transforme peu à peu le territoire, notamment la côte. De nouvelles agglomérations ex-nihilo se créent.

1.2.6. Le XXe siècle

La pression touristique s'est accentuée au XXe siècle. Des associations de propriétaires ont commencé à lotir des nouveaux quartiers sur le littoral.

Au début du XXe siècle, le préfet du Var s'en inquiète.

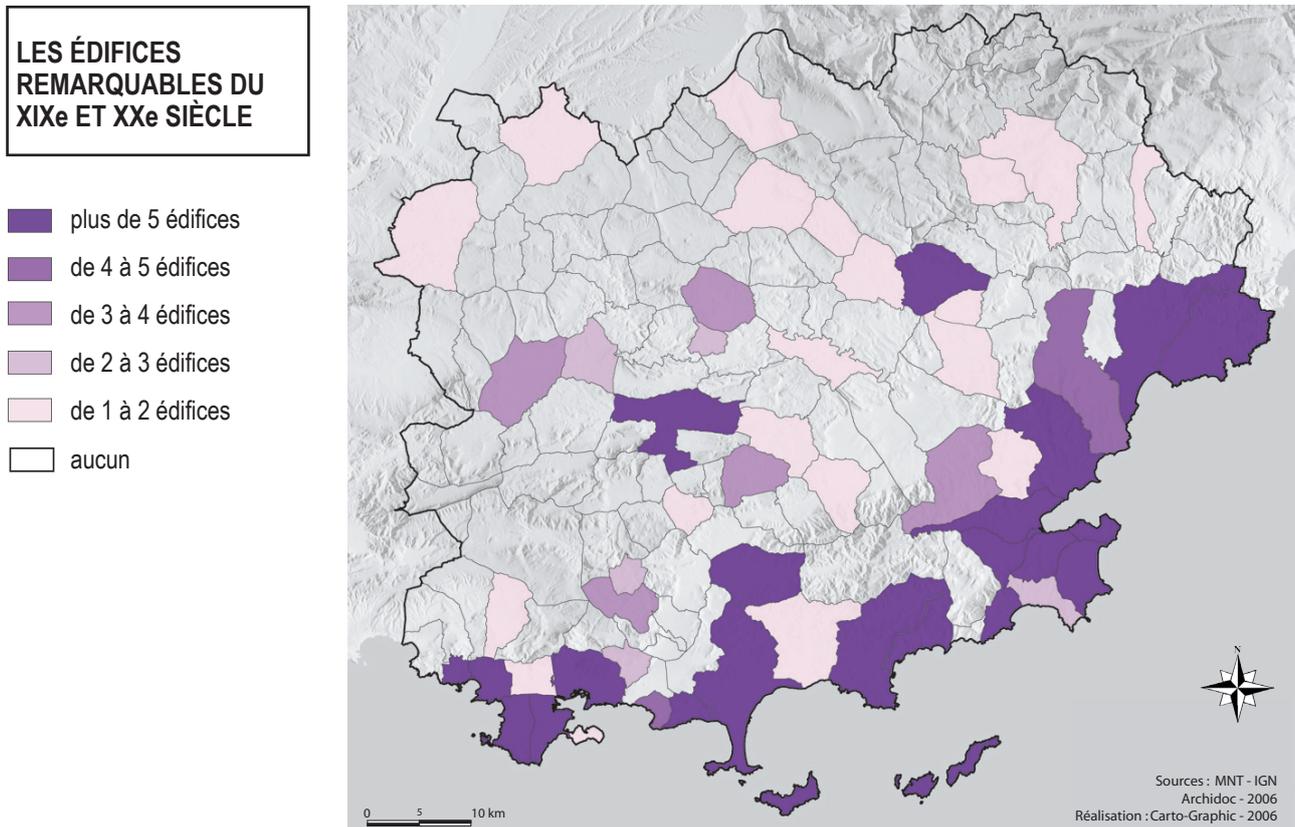
Une association des maires des communes du littoral du Var est créée, et Henri Prost, urbaniste qui oeuvrait au Maroc et en Tunisie auprès de Liautey, est chargé en 1922 de l'élaboration d'un schéma d'ensemble d'aménagement de la côte varoise. Ce « Plan Prost » aura pour but de guider les documents d'urbanisme communaux et l'aménagement des voies. Henri Prost garde pendant les années 20 et 30 une mission de suivi de son application, que malheureusement la seconde guerre mondiale interrompt.

Les orientations données par ce Plan, notamment sur la relation au littoral, la place des transports en commun et des piétons, la présence du végétal, le dessin des voies et les rigueurs foncières qui permettent de transformer chemin rural en avenue urbaine, demeurent aujourd'hui pertinentes, même s'il est souvent bien tard pour les appliquer.

Mais les priorités d'après-guerre portent davantage sur la reconstruction et le relogement rapide que sur la qualité des aménagements.

Lors des dernières décennies, les acquisitions du Conservatoire du Littoral ont préservé des espaces naturels littoraux des nappes pavillonnaires. Des initiatives ponctuelles, comme la réflexion préalable à l'extension du village de Gassin, ont montré qu'un urbanisme et une architecture contemporaine de qualité étaient possible.

Cette réflexion est aujourd'hui menée à l'échelle des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), à une échelle intercommunale.



1.2.7. La présence agricole

Le Var est un des départements français les moins agricoles. De 40% dans les années 1950, la surface agricole est passée à 12%. Elle s'élève à 85 000 ha, situation sensiblement stable depuis la baisse de 15% des années 1970. On peut constater un regain des espaces naturels et un enrichissement de nombreuses parcelles pour environ les 2/3 des surfaces.

Des zones de production se sont spécialisées au cours du XIXe siècle, comme les fleurs et les plantes à parfum autour d'Hyères et d'Ollioules, les vergers de cerises dans la vallée du Gapeau ou la figue de Solliès (en appellation d'origine contrôlée depuis 2006).

Aujourd'hui, l'agriculture concerne 7 600 exploitants et 26 000 personnes en vivent. Il s'agit d'une agriculture dynamique et performante où la viticulture occupe une place prépondérante (24 000 ha de vignes AOC, sur un total de plus de 31 600 hectares) aux côtés de l'horticulture ornementale (près de 1 000 ha). Le Var est le premier producteur mondial de vins rosés, le premier producteur français de fleurs coupées, et également le premier producteur de miel de France. La production de vin dans le Var signe en outre quatre appellations contrôlées (AOC) : Coteaux d'Aix, Coteaux varois, Bandol et Côtes de Provence.

D'autres ressources locales sont développées par le biais de la polyculture : céréales, olives (2 500 ha d'oliviers), fleurs, arbre fruitiers (233 ha de figuiers), élevage, truffes, châtaignes (370 ha de châtaigniers). En ce qui concerne les 8 477 ha de céréales, 6 724 ha sont consacrés au blé dur. L'élevage est, quant à lui, en progression. Brebis nourrices ou laitières, chèvres, vaches et ruches occupent près de 600 exploitations.

Une Charte de bonne conduite sur l'utilisation de l'espace agricole a été signée en juin 2005, affichant une volonté de maintien de l'outil.



De grands domaines

De grands domaines viticoles se sont constitués, accueillant les caves particulières. Leurs grandes bâtisses ombragées et protégées par de grands arbres en parc ou bosquet, sont annoncées par une allée monumentale bordée de platanes, de pins parasols, d'oliviers ou de cyprès. Ils sont situés dans les plaines ou plus fréquemment en pied de versant, à la rupture de pente, en limite des cultures en terrasses.

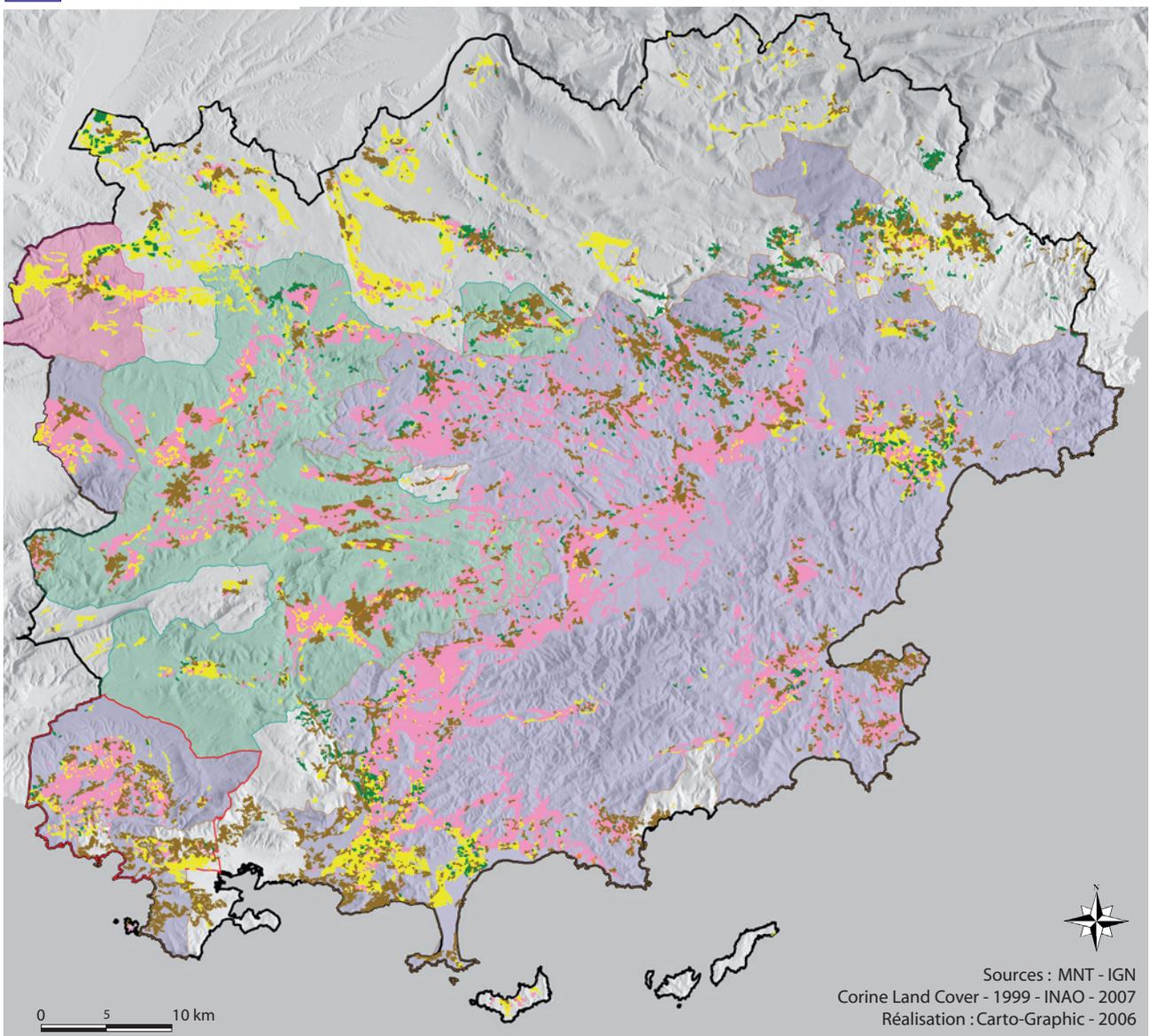


**L'AGRICULTURE :
LES PRINCIPALES UTILISATIONS AGRICOLES ET LES ZONES D'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE**

- Terre arable
- Prairie
- Vignoble
- Verger
- Secteur de polyculture

Les zones AOC

- Bandol
- Côteaux varois
- Côteaux d'Aix-en-Provence
- Côtes de Provence





1.2.8. La présence militaire

De part sa position de frontière et la situation exceptionnelle de la Rade de Toulon, le Var est fortement marqué par la présence militaire.

Toulon

Toulon occupe une place particulière. Ville d'abord romaine, elle devient au fil des siècles le plus grand port français. Les fortifications de Vauban à la fin du XVIIe siècle couronnent son organisation défensive, associant systèmes de défense maritimes et montagnards. Seconde ville de Provence, elle accueille au milieu du XVIIIe siècle l'arsenal, le port de guerre et le bagne. Le réseau serré des forts - Tour Royale, Fort Balaguier, Fort de l'Aiguillette, Fort Napoléon, Fort Saint-Louis - protège la première rade de Méditerranée.

Les camps

La présence militaire est également prégnante à Fréjus et dans les camps de l'arrière-pays, strictement interdits au public. Sur les Plans, le plateau de Canjuers, qui a aussi été intégré au réseau de sites Natura 2000, est un important lieu de manoeuvres. L'île du Levant et quelques domaines maritimes qui la bordent sont presque entièrement la propriété de la Marine Nationale. Quant à la Plaine des Maures, on y trouve une importante base aérienne.

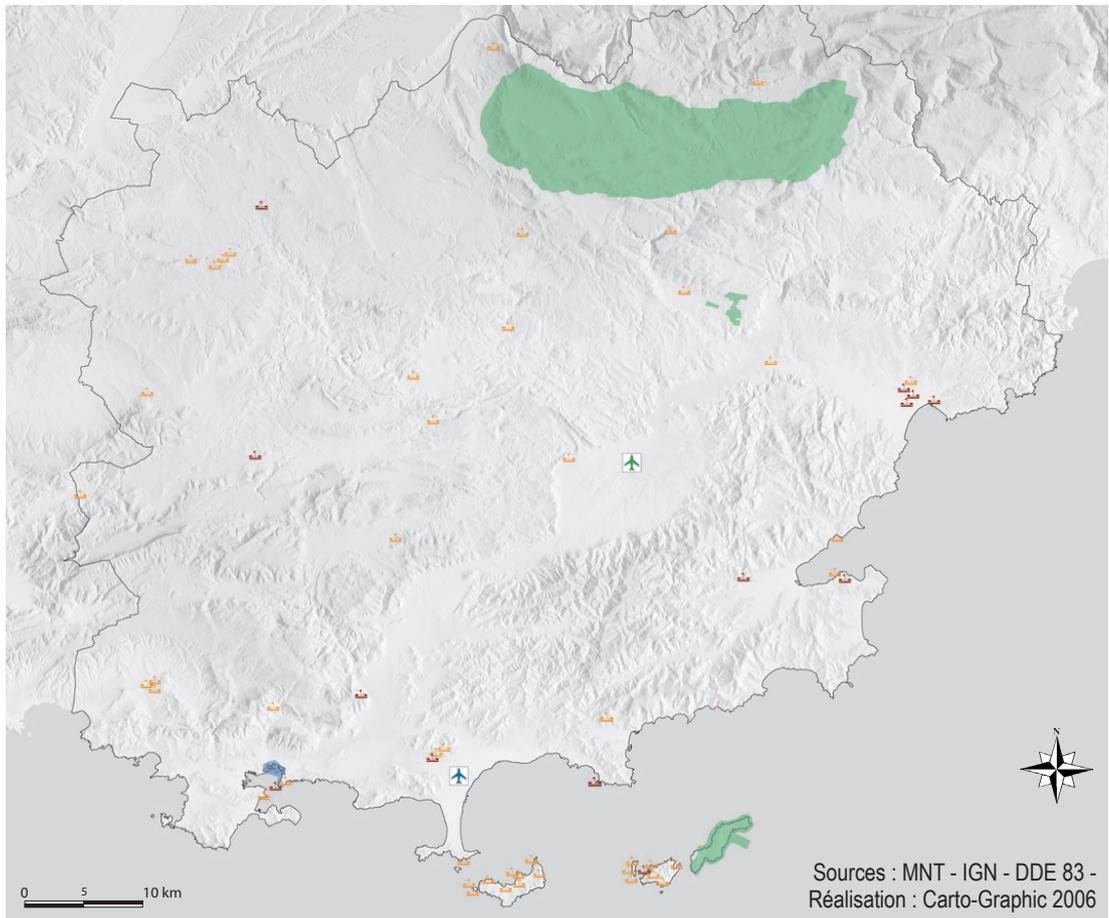
Les traces du débarquement des forces alliées en 1944 sont encore perceptibles sur les côtes entre Maures et Estérel. Les multiples invasions qu'a connues la zone lors des périodes troubles, ainsi que les bombardements de la seconde guerre mondiale, ont en partie détruit le patrimoine militaire, dont une bonne part est aujourd'hui classé ou inscrit.

- Camp militaire
- Port militaire
- Base militaire aérienne
- Base militaire aéronavale

Patrimoine militaire

- Monument classé
- Monument inscrit

PRÉSENCE MILITAIRE



Sources : MNT - IGN - DDE 83 -
Réalisation : Carto-Graphic 2006

1.2.9. Les voies

Les voies de communications, structures paysagères de premier ordre qui organisent l'occupation du territoire, confirment, par leur réseau, cette vocation d'axe de liaison du département.

Les premiers sentiers et chemins attestés datent de l'époque pré-romaine. Une piste longeait tout le littoral varois, passant par les futures Fréjus, Grimaud, Cavalaire, Bormes, Hyères, Toulon et Saint-Cyr. À l'époque romaine, de grandes voies sont édifiées, notamment la *Via Aurelia* qui traverse d'Est en Ouest le département, mais aussi des voies reliant Fréjus à Toulon et aux Gorges du Verdon.

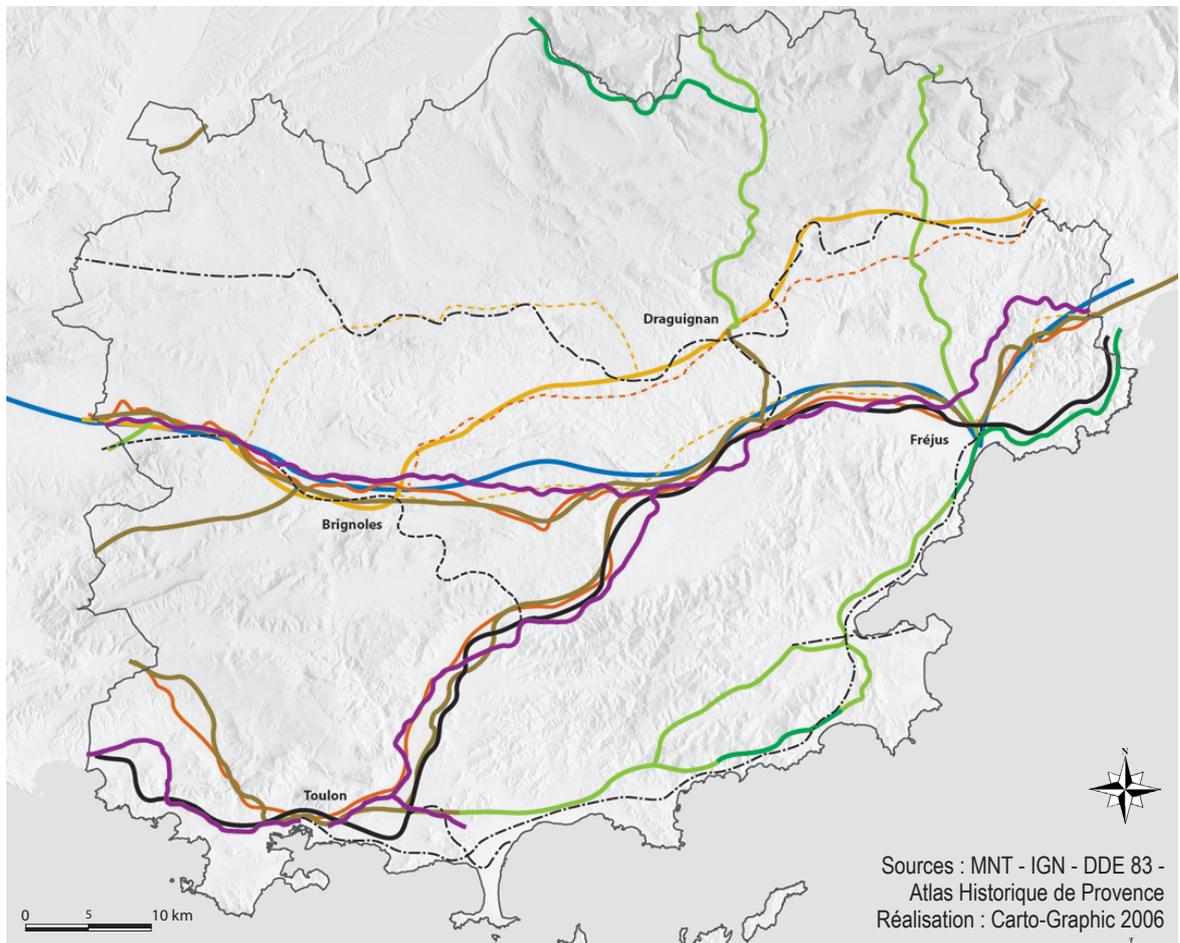
Au Moyen-Âge, de nouvelles routes apparaissent, plus à l'intérieur des terres, avec des systèmes de péages et de foires au carrefours de ces routes.

Lors des siècles suivants, ces routes sont améliorées et se ramifient. Au XVIII^{ème} siècle, les sentiers et chemins de muletiers sont nombreux, ainsi que les chemins de transhumance pour acheminer les troupeaux, qui relient les collines et le littoral aux Alpes du Sud.

Au XIX^{ème} siècle, les premiers chemins de fer font leur apparition, améliorant l'accessibilité du département et entraînent des bouleversements rapides des paysages. Ils sont utilisés pour le tourisme, le commerce et l'industrie, notamment pour le transport des minerais exploités dans le Var. Fréjus est relié à Toulon et Marseille par la côte et par la dépression permienne via Les Arcs. Une autre ligne relie Pignans à Brignoles, Saint-Maximin et Aix. Enfin, une ligne au Nord du département relie Grasse à Pertuis en passant par Draguignan et Barjols. Il reste le tracé des lignes abandonnées, réutilisées parfois en pistes cyclables ou piétonnières, et de nombreux ouvrages.

LES VOIES HISTORIQUES

- Via Aurelia
- Route économique principal du Moyen-Age
- - - Principales routes secondaires du Moyen-Age
- Route Première classe au XVIII^{ème} siècle
- - - Principales routes seconde classe au XVIII^{ème} siècle
- Routes carrossables en 1830
- Routes aménagées entre 1830 et 1900
- Routes aménagées après 1900
- Autoroutes en 2006
- Voie ferrée en activité (2 voies)
- - - Voie ferrée en activité (1 voie)
- . - . Voie ferrée abandonnée (1 voie / 1 voie étroite)



De nos jours, le Var reste un département de passage transversal, entre la Vallée du Rhône et l'Italie.

La route nationale 7 continue à suivre l'axe de la voie principale du XVIIIe siècle, qui épousait le tracé de la *Via Aurelia*, du Nord des Monts Auréliens dans la plaine de Saint-Maximin et de Brignoles jusqu'au Cannet-des-Maures, puis le long de l'Argens jusqu'au Muy et Fréjus. L'autoroute d'Aix à Nice épouse ce tracé, contournant l'Estérel par le Nord.

La RN97 et l'A57 relie également Le Cannet-des-Maures à Toulon, empruntant le sillon permien et la vallée du Gapeau. A l'Ouest, l'A50 relie aussi Toulon à Marseille, par le bassin du Beausset.

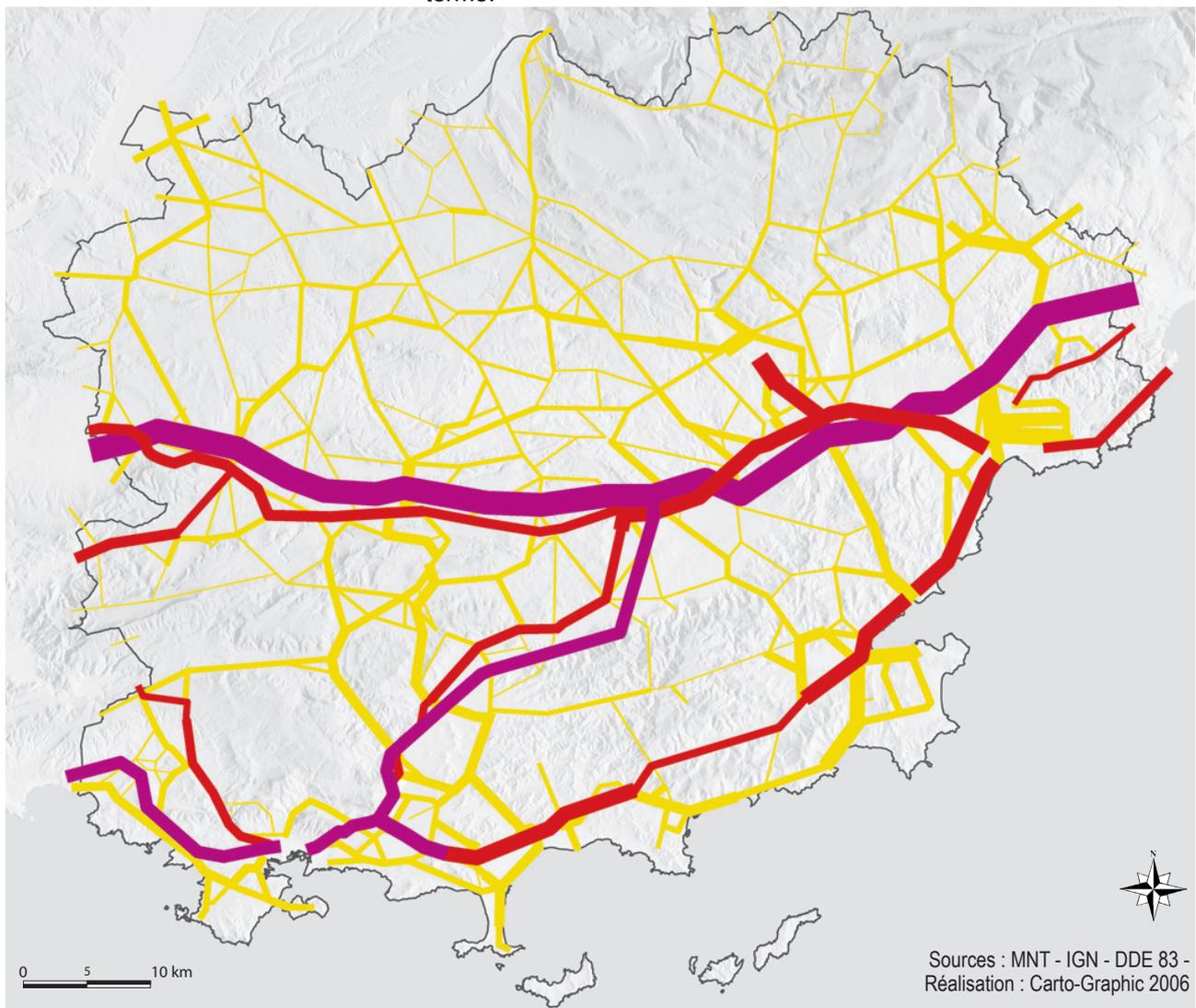
Le Nord du département est sillonné de routes départementales qui évitent les Plans et le camp de Canjuers et viennent buter sur le Verdon.

Les voies les plus fréquentées sont proches des côtes, indépendamment de leur statut, départementales ou nationales. Les routes littorales ont été tracées progressivement, les dernières étant celles des corniches, corniches des Maures et Corniche d'Or en balcon de l'Estérel (1903) Les grands massifs (Estérel, Maures, Siou Blanc, Sainte-Baume) sont peu traversés.

Les sentiers de randonnée et notamment les G.R. sont très fréquentés, surtout en période estivale. On en trouve sur l'ensemble du département, sur les crêtes et le long du littoral, offrant des points de vue majeurs qu'une politique départementale des paysages doit gérer sur le long terme.

LES AXES MODERNES

- Autoroute
 - Route Nationale
 - Route Départementale
- Flux routier
- ▬ Largeur proportionnelle





1.2.10. Le village

De nombreux villages perchés du Var, figures emblématiques du département, sont probablement implantés sur les anciens oppida ligures. Ces derniers sont abandonnés autour du 1^{er} siècle av. J-C et l'habitat se généralise alors en plaine. À l'époque romaine en Provence, seules les villes chef-lieu de cité sont abritées derrière un rempart.

L'habitat perché reprend sporadiquement au moment des grandes invasions au Ve siècle (avec une réoccupation des grottes), mais le réseau des villes de plaine est maintenu.

Entre les XI^e et XIII^e siècles, l'éclatement des pouvoirs, la croissance démographique et le climat d'insécurité lié aux fréquentes incursions sarrasines provoquent le retour sur les hauteurs, où artisans et paysans regroupent peu à peu leurs maisons à l'abri de fortifications et sous la protection des châteaux seigneuriaux.

Du XIV^e au milieu du XV^e siècle, le Var connaît une période de troubles politiques et de profonde récession économique et démographique qui entraîne la désertion d'un grand nombre de ces villages insuffisamment peuplés et fortifiés.

A partir du XVI^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle, le déperchement a souvent été progressif dans la continuité du site, dont les pentes ont été occupées jusqu'à la base tandis que le sommet se dégarnissait (Flassans, Le Luc).

Dans le Var, les villages perchés occupent la pente plutôt que la partie sommitale d'une butte :

- Les hauteurs isolées, offrant des plans circulaires ou ovoïdes, couvrant l'ensemble ou une partie des pentes, à partir du sommet (Roquebrune-sur-Argens, Fox-Amphoux, Gassin, La Cadière, Le Castellet) sont peu fréquentes.
- Les hauteurs isolées en extrémité d'un chaînon, avec des plans en éventail, plus ou moins ouverts, couvrant une partie des pentes (Grimaud, Saint-Martin de Pallières) sont courantes.

De nombreux villages du Var ont une armature urbaine de village rue, c'est-à-dire effilée le long d'une route importante, qui peut être en balcon (Barjols ou Pontévès), qui offrent une façade allongée.

1.2.11. La pression urbaine contemporaine

La population

Le Var est le département de la région PACA qui a enregistré la plus forte progression de population entre les deux derniers recensements (815 449 habitants en 1990 et 897 000 en 1999). Cependant, la croissance démographique est plus forte pour les seniors que pour les jeunes (moins de 25 ans). Comme pour les autres départements de la région, le nombre de personnes âgées est élevé (1 personne sur 10 a plus de 75 ans).

Le déséquilibre Nord-Sud reste marqué. 80% de la population est rassemblée dans la grande frange littorale. La population jeune réside principalement autour des grandes villes (périphérie de Toulon, proximité de l'aire urbaine de Marseille-Aix). Les plus de 60 ans sont plus présents dans certaines communes littorales et dans les communes rurales du Haut Var.

Le Var est aussi le département qui connaît la plus forte progression au niveau migratoire, de par l'installation d'une population active dans le Nord-Est du département ainsi qu'à proximité de l'aire urbaine de Marseille-Aix.

Si le Var reste le premier département de la région pour la création d'emplois (+ 4,3% de 1990 à 1999), il n'en reste pas moins le seul département de la région où les inactifs sont un peu plus nombreux que les actifs. Ces derniers sont surtout concentrés à l'Ouest du département (60% des actifs habitent dans la zone d'emploi de Toulon), le long de la limite avec les Bouches-du-Rhône - zone d'emploi de Brignoles, la plus dynamique, à proximité des pôles économiques situés sur les axes routiers -, autour du golfe de Saint-Tropez et à Draguignan.

Le tourisme

Le Var est un département fortement touristique ; 740 000 touristes venant de l'extérieur du département y étaient présents en août 1999. Les résidences secondaires représentent 27% du total des résidences.

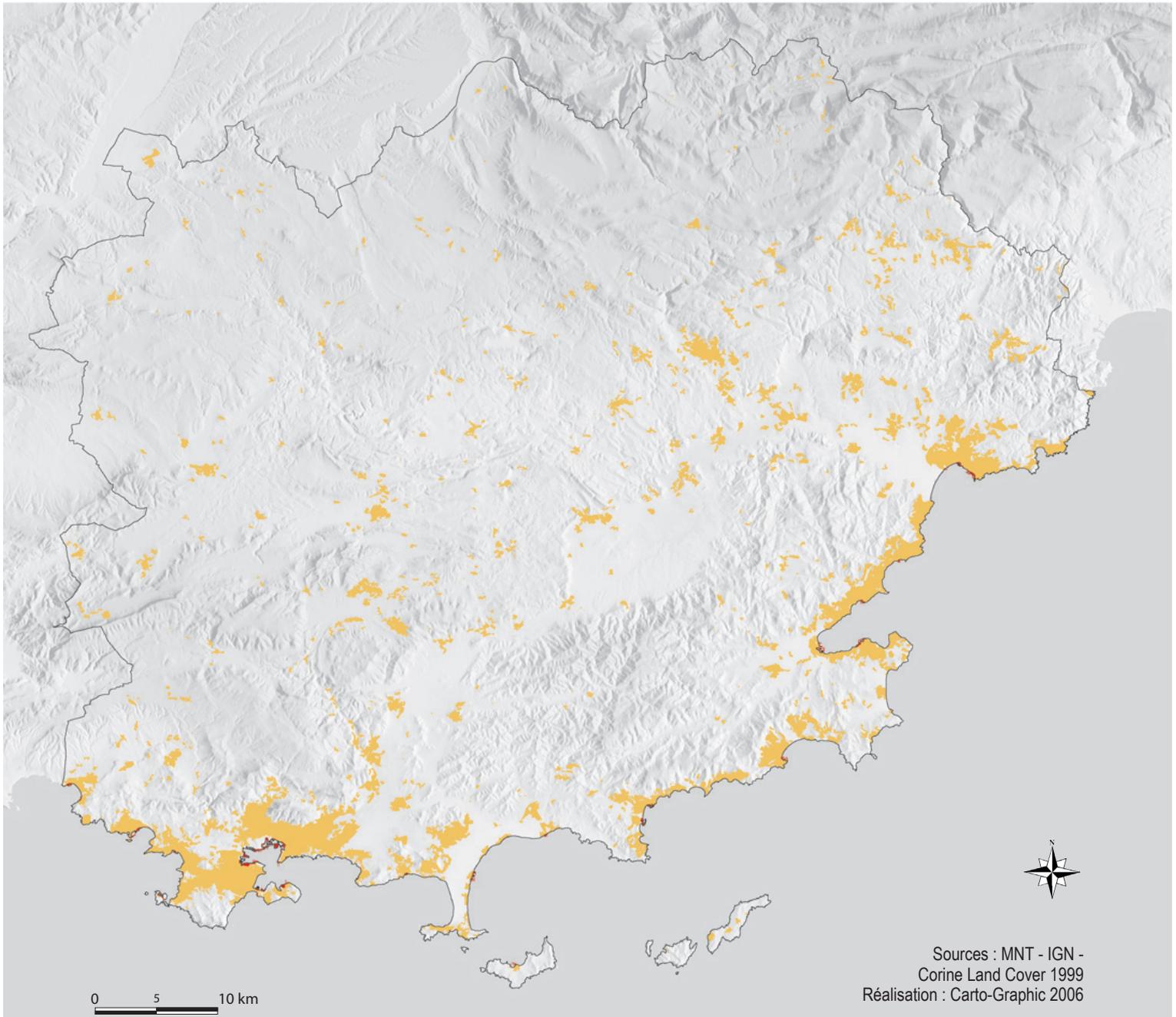
Le tourisme est le principal secteur économique du département avec 72 millions de nuitées pour 30 000 emplois directement liés à ce secteur, soit près de 9 millions de touristes à l'année. Les campeurs séjournent majoritairement dans le Var avec 6 millions de nuitées (50% des estivants).

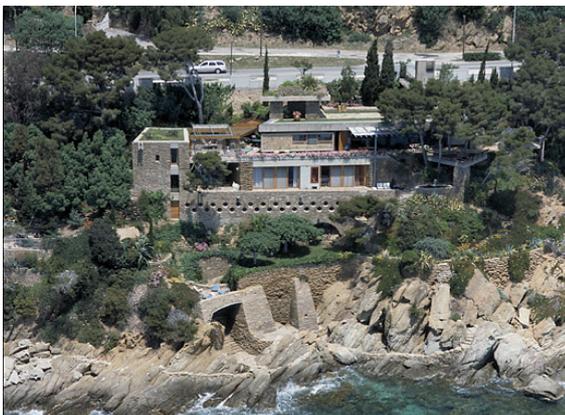
Parmi les sites les plus visités : Parc Aqualand à Saint-Cyr-les-Lecques (210 559 visiteurs), Abbaye du Thoronet (130 788), Parc animalier à Sanary (65 723), Musée de l'Annonciade de Saint-Tropez (56 091) et les Jardins du Rayol-Canadel (54 396).

Au regard de cette économie, le soin apporté à la dimension paysagère des actes d'aménagement (documents d'urbanisme, opérations d'aménagement, permis de construire, équipements) est une obligation de bonne gestion.

L'URBANISATION

-  Zone urbanisée
-  Port





Images : d.r., base Méric, DRAC PACA

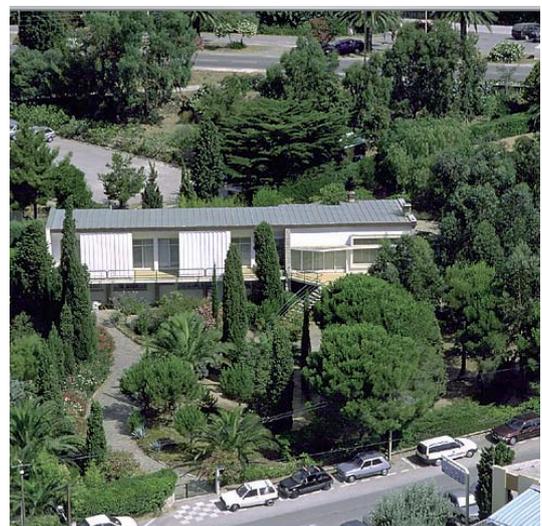
1.2.12. L'architecture moderne et contemporaine

Les constructions du XXe siècle présentent dans le département toutes les formes des innovations et modes architecturales de ce siècle.

Le label « Patrimoine du XXe siècle », lancé en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication identifie à ce titre 10 édifices ou ensembles (protégés ou non) dans le département, dont l'intérêt architectural et urbain justifie une attention particulière pour les transmettre aux générations futures comme témoins des réalisations de ce siècle : des bâtiments ruraux, des villas, des résidences ou des nouvelles stations.

- la Cave Coopérative La Fréjussienne (1925) à Fréjus ;
- la villa Seynave (1961) à Grimaud, de Jean Prouvé, inscrite aux monuments historiques ;
- la villa Sylvacanne (1939), à la Seyne-sur-Mer ;
- la villa Le Pin et son jardin (1916), qui a accueilli André Gide, au Lavandou ;
- la villa Le Pin Blanc et son jardin (1957), au Lavandou ;
- la villa Les Alizés et son jardin (1951), au Lavandou ;
- la résidence Athéna Port (1969), à Bandol, de Jean Dubuisson ;
- la station balnéaire de Port-Grimaud (1966), conçue par l'architecte français François Sperry ;
- l'ensemble résidentiel Simone-Berriau plage (1962), à Hyères-les-Palmiers ;
- la station balnéaire des Sablettes et son casino (1883 et 1950) à La Seyne-sur-Mer, avec l'intervention de Fernand Pouillon.

Ce patrimoine peut contribuer à la pédagogie par l'exemple du caractère vivant et évolutif de l'architecture et de l'importance de sa qualité en terme de prise en compte des lignes structurantes du paysage.



1.3. L'ORGANISATION DU DÉPARTEMENT DU VAR

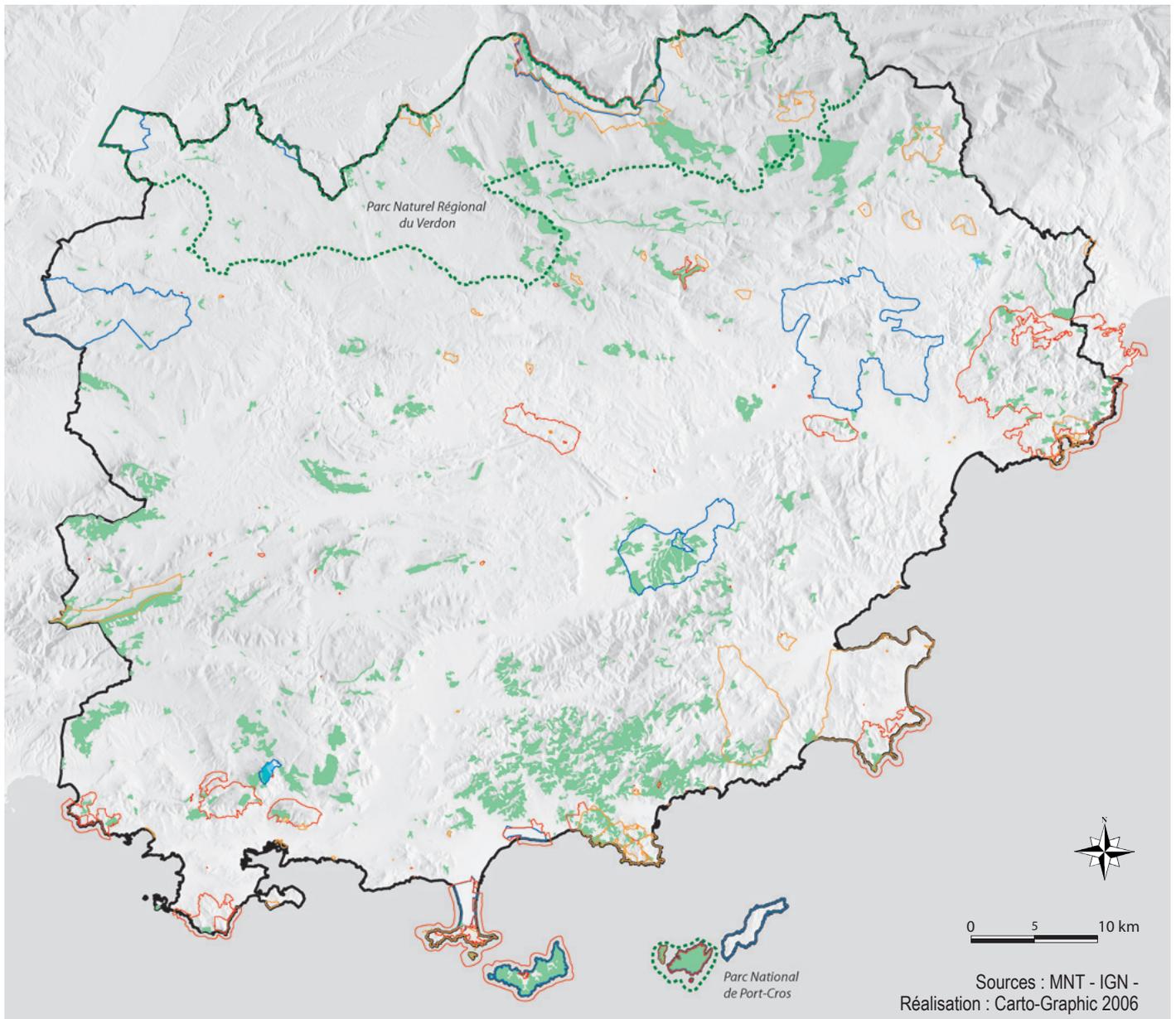
1.3.1. Les inventaires, éléments remarquables et protégés

Parmi la très grande diversité des paysages départementaux et leurs différents statuts, des paysages quotidiens aux paysages emblématiques, il en est qui sont distingués, inventoriés et/ou protégés sur des critères qui conjuguent à la fois des dimensions patrimoniales (patrimoine naturel ou culturel) et des dimensions paysagères (plus explicites dans les ZPPAUP, le PNR du Verdon et les sites classés).

Ainsi coexistent sur le territoire (données 2005) :

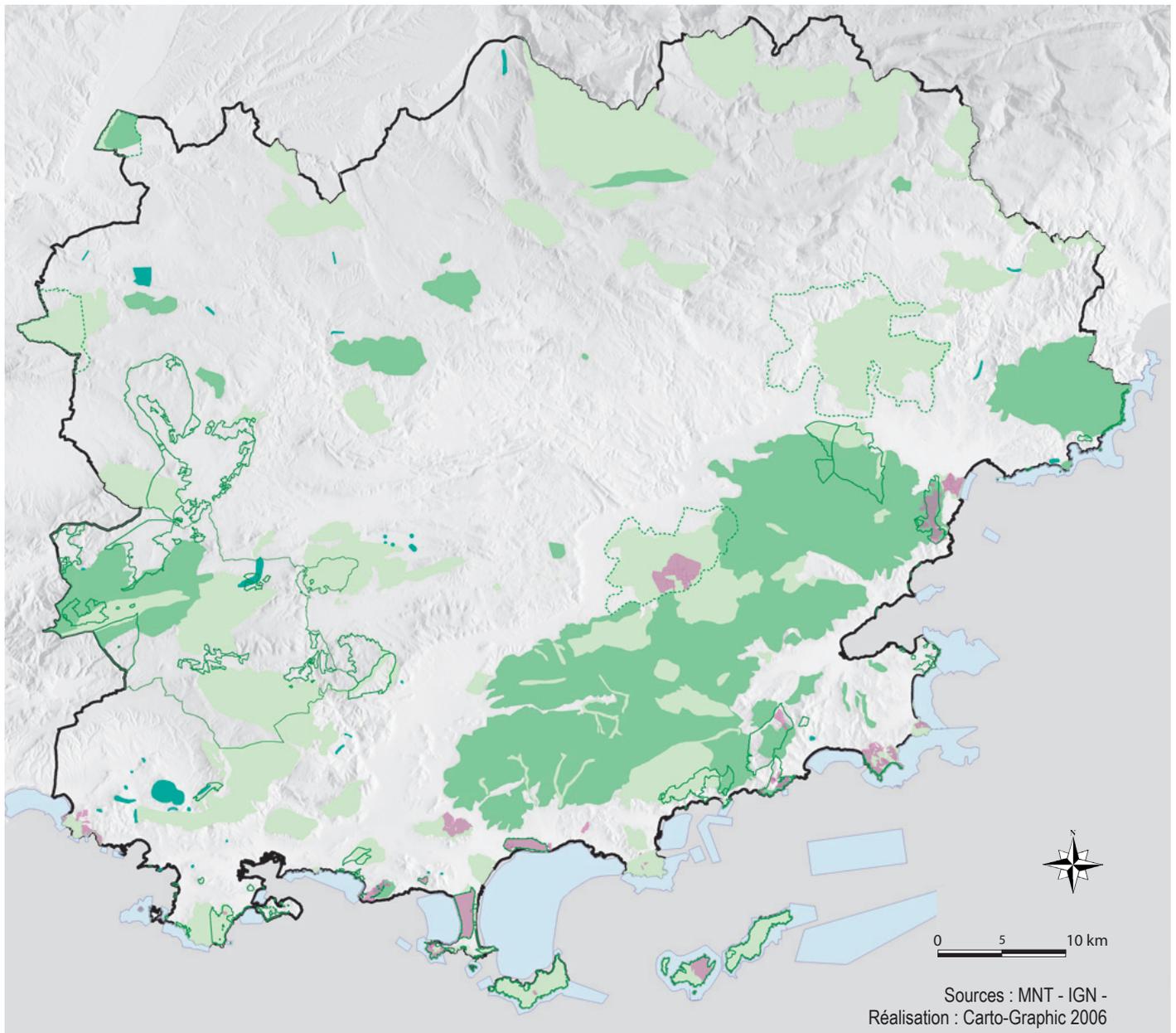
- En terme de patrimoine naturel et de sites :
 - 98 ZNIEFF de type I ; 111 ZNIEFF de type II ; 22 ZNIEFF marines de type I ; 28 ZNIEFF marines de type II ; 24 sites éligibles Natura 2000 ; 18 pSIC ; 6 ZICO ; 4 ZPS ; 1 réserve naturelle volontaire ; 1 Parc national ; 1 PNR ; 57 sites classés et 70 sites inscrits.
- En terme de ZPPAUP :
 - Les ZPPAUP approuvées :*
Porquerolles, Lorgues, Hyères-les-Palmiers, Toulon, Fréjus, La Seyne-sur-mer, Trans-en-Provence.
 - Les ZPPAUP en projet (SDAP, 2006) :*
Saint-Martin de Pallières, Brignoles, Grimaud, Saint-Tropez.
- Les propriétés du Département et du Conservatoire du littoral
 - Propriétés du Conseil général (d'Ouest en Est) :*
Pierre-Plane, Pointe de le Cride, Vignelongue, Domaine de la Cride, Mont Salvat, Fort Napoléon, L'Oide, Sainte Asile Pin Rolland, Petit-Bois, Monaco, Garonne, Beurivage, Le Gapeau, Pointe du Gouron, Anglade, Saint-Clair, Pointe du Layet, Rayol, Bonporteau, Pardigon, Bardigou et Peynié, Pampelonne, Pointe des Sardinaux, La Nartelle, Val d'Esquière, Garonnette, Parc des Issambres, Bonne Eau, Corsaire, Grand Boucharel, Saint-Aygulf, Pointe de l'Aramilla, La Corniche, Aiguebonne, Dramont, Pourrousset, Agay et Sainte-Guitte, Eugène Brieux, Observatoire - Cap Roux.
 - Propriétés du Conservatoire du littoral (d'Ouest en Est) :*
Pointe Grenier, La Madrague, Le Deffend, la Galère, Bois de Courbebaisse, La Colle-Noire, Font-Brun, Presqu'île de Giens, Oustaou de Dieu, Le Bastidon, La Sanglière, Île de Port-Cros, Domaine du Rayol, Corniche des Maures, Plaine des Maures, Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat, La Moutte, La Gaillarde, Les Petits Maures, Étangs de Villepey.
- Enfin, le département est soumis sur une partie importante de son territoire aux lois «Littoral» et «Montagne».
 - La loi Littoral** du 3 janvier 1986 se veut une loi d'équilibre entre l'aménagement, la protection et la mise en valeur, en ménageant notamment la préservation de coupures d'urbanisation, le libre accès du rivage au public, la définition des espaces remarquables et une urbanisation limitée des espaces proches du rivage. Elle concerne aussi bien le littoral terrestre que le domaine maritime, et s'applique sur trente communes du Var sur la bande côtière du bord de mer et celle du lac de Sainte-Croix.
 - Vingt-huit communes du Nord du département sont soumises à la **loi Montagne** du 9 janvier 1985. Celles en bord de lac sont concernées par les deux.

LES ESPACES NATURELS - PROTECTION



- Arrêté Préfectoral de Biotope
- Site Classé
- Site Inscrit
- Forêt de Protection
- Zone de protection Spéciale (Natura 2000)
- Parc National / Parc Naturel Régional

LES ESPACES NATURELS - INVENTAIRES ET ACQUISITIONS



- ZNIEFF de Type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZNIEFF Marine
- ZNIEFF géologique
- Espace naturel Sensible (zone de préemption)
- Conservatoire des Espaces Lacustres et du Littoral

1.3.2. Le découpage du territoire

Un territoire, des entités : découpages et toponymie

Structurer le territoire départemental en « entités paysagères » pertinentes et dotées chacune d'un nom qui en exprime bien l'identité sans créer de confusion avec d'autres formes de découpage, suppose, dans un premier temps, un recensement de ces différentes organisations.

Certains types de découpage rejoignent partiellement l'entité paysagère stricte (morphologie paysagère) et peuvent aider à en affiner les limites (entités paysagères du CAUE, petites régions agricoles). D'autres, en revanche, sont basés sur d'autres critères, administratifs (les arrondissements d'État par exemple) ou d'organisation intercommunale (les SCOT, les communautés) et sont de peu d'utilité dans la détermination des entités.

Le choix du nom des 28 entités paysagères du département doit lui aussi être arrêté en tenant compte des confusions possibles (et à éviter) avec des régions touristiques ou des noms de communautés de communes par exemple.

Le Var vu par l'administration d'Etat

Celle-ci le découpe en 3 arrondissements, 43 cantons et 153 communes

* *arrondissement de Brignoles* (9 cantons - sous-préfecture : Brignoles) :

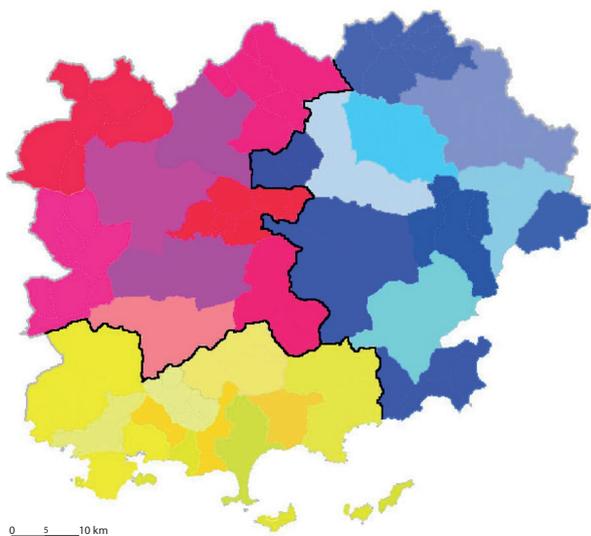
canton d'Aups - canton de Barjols - canton de Besse-sur-Issole - canton de Brignoles - canton de Cotignac - canton de Rians - canton de la Roquebrussanne - canton de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - canton de Tavernes

* *arrondissement de Draguignan* (12 cantons - sous-préfecture : Draguignan) :

canton de Callas (variante d'une base pré celtique, « cal », renvoi à pierre) - canton de Comps-sur-Artuby (très répandu dans toute la zone occitane et issu du celtique « cumba », signifiant combe, vallon ou ravin) - canton de Draguignan - canton de Fayence - canton de Fréjus (prend son origine de forum julii) - canton de Grimaud (à l'origine germanique, renvoyant à un prénom de femme : Giralde) - canton de Lorgues (du celtique « lonus ») - canton du Luc - canton du Muy (forme latinisée d'un vraisemblable étymon : mog-iu, dont l'origine se trouverait dans « mog », signifiant pierre) - canton de Saint-Raphaël - canton de Saint-Tropez - canton de Salernes (fondé sur la base à valeur oronymique « sal ». Sal et erna sont de sens voisin)

* *arrondissement de Toulon* (22 cantons - préfecture : Toulon) :

canton du Beausset - canton de Collobrières (du latin : couleuvre) - canton de la Crau (lieu pierreux ; « cr » est une variante d'une base préceltique désignant la pierre) - canton de Cuers (de « kor » : pierre, latinisé en corium) - canton de la Garde (origine germanique wardon : garder, faire le guet) - canton d'Hyères-Est - canton d'Hyères-Ouest - canton d'Ollioules (du latin « olla » : marmite) - canton de Saint-Mandrier-sur-Mer



(saint de l'église de Toulon au VIe siècle) - canton de la Seynes-sur-Mer - canton de Six-Fours-les-Plages - canton de Solliès-Pont (village exposé au soleil) - canton de Toulon-1 - canton de Toulon-2 - canton de Toulon-3 - canton de Toulon-4 - canton de Toulon-5 - canton de Toulon-6 - canton de Toulon-7 - canton de Toulon-8 - canton de Toulon-9 - canton de la Valette-du-Var (issu du latin « vallis » : vallée)

Le Var vu par l'organisation territoriale

Huit Schémas de Cohérence Territoriale coexistent dans le département du Var. Ce sont : le Cœur du Var, la Provence Verte, le Haut Var Verdon, le Territoire de Fayence, Provence Méditerranée, le Var Est, la Dracénie et le Golfe de Saint-Tropez.

Onze intercommunalités se sont constituées sur le département : la Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, la Communauté d'agglomération Dracénoise, la Communauté d'agglomération Fréjus Saint-Raphaël, Communauté de Communes Sud Sainte-Baume, Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, Communauté de communes Cœur du Var – Plaine des Maures, Communauté de Communes Sainte-Baume Mont Aurélien, Communauté de communes du Comté de Provence, Communauté de communes Provence d'Argens (rappelle l'existence des mines d'argent) en Verdon, Communauté de communes du Val d'Issole, Communauté de communes du canton de Fayence.

Le Var vu par le tourisme

Pays du Verdon [1], Centre var et Draguignan [2], Pays de Fayence (référence au hêtre en occitan) et Estérel [3], Brignolais (étymologie pré-latine born/bron, signifiant source) [4], Saint-Tropez et Maures (du provençal morre et du latin murex « pointe de rocher ») [5], Sainte-Baume (base préceltique bal « escarpement ») [6], Toulon (divinité aquatique prélatine « Telo ») et sa rade [7], Hyères et les îles d'Or [8].

Le Var vu par le CAUE

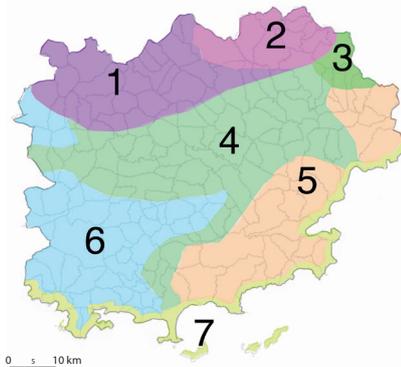
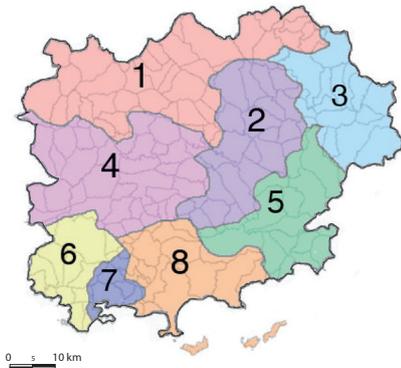
Le Haut Var des plateaux de Provence [1], Le Var des massifs calcaires [6], Le Var des plaines et des collines [4], Le Var maritime [7], Le Haut Var des montagnes [2], Le Var oriental [3], Le Var des massifs rouges cristallins [5].

Le Var vu par les activités agricoles

Le département du Var se décompose en cinq petites régions agricoles : Le littoral de Provence, la Montagne de Haute Provence, les Coteaux de Provence, la région fruitière de Fréjus – Saint-Pont, et les Maures - Estérel.

Le Var vu par les forestiers

Haut Pays du Var [1], Moyen Verdon-Haut Esteron [2], Plan de Canjuers (plan renvoi à plaine et Canjuers probablement à un nom d'arbre prélatin) [5], Centre Var [4], Estérel [6], Monts Auréliens et Nord Sainte Baume [3], Sud Sainte Baume [7], Maures et Dépression Permienne [8], Chaînons littoraux [9].





Le Var vu par les naturalistes

Par entités biogéographiques : La Sainte-Baume [3], L'arrière-pays toulonnais [7], Les Maures littorales [12], Les Maures internes [10], La dépression permienne [8], Le Rocher de Roquebrune [9], l'Estérel et le Tanneron [6], La Colle du Rouet [5], Le Centre Var [4], Le Var occidental [1], Le Var oriental [2].

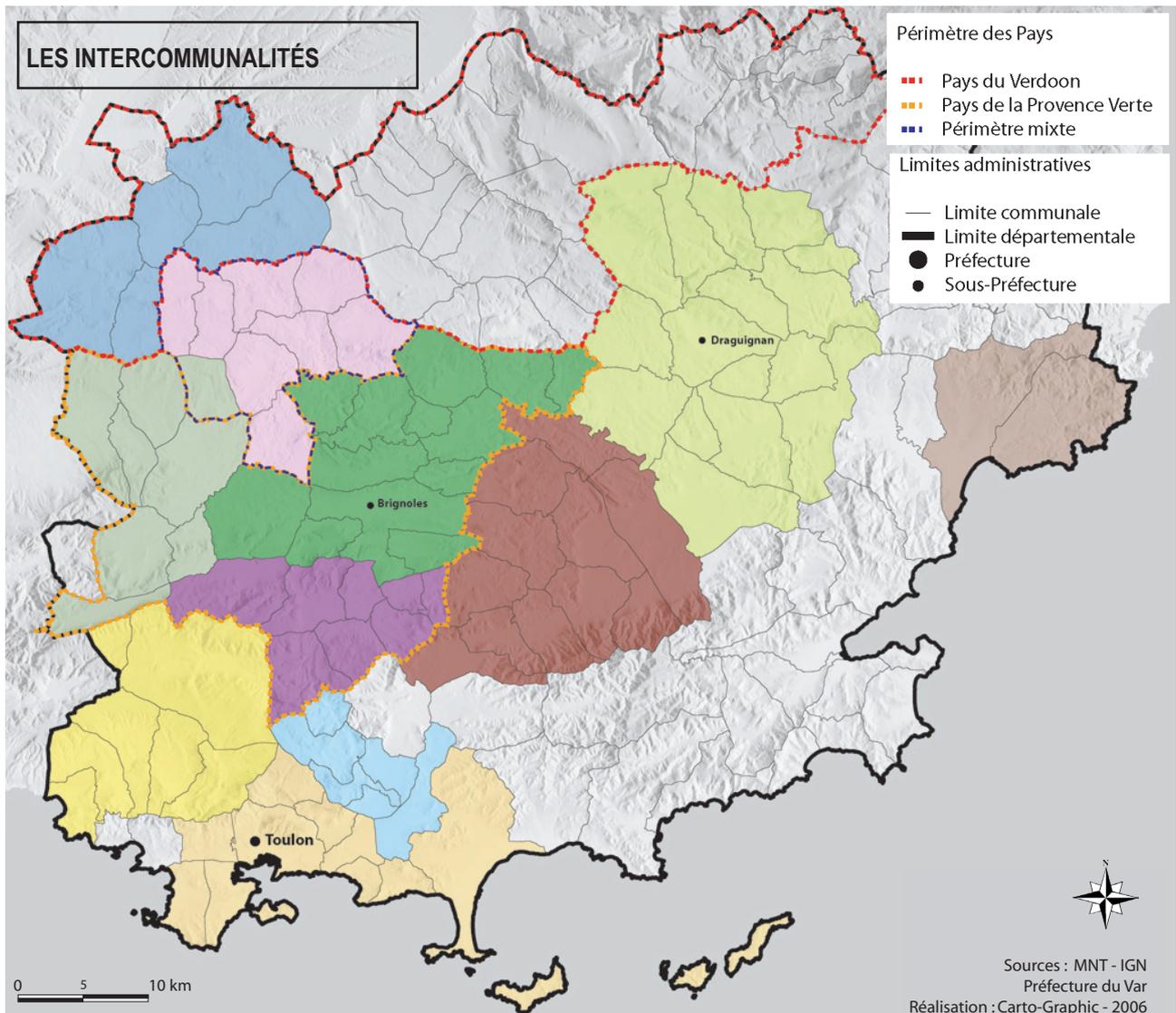


Le Var vu par les activités cynégétiques

18 unités de gestion.

Communauté d'Agglomération et Communauté de Communes

- Toulon Provence Méditerranée
- Fréjus-Saint-Raphaël
- Comté de Provence
- Provence d'Argens en Verdon
- Verdon Mont-Major
- Sainte-Baume Mont Aurélien
- Sud Sainte-Baume
- Vallée du Gapeau
- Val d'Issole
- Cœur du Var
- Dracénie



1.3.3. La représentation

Le Var sous le regard des artistes

Au sujet de la Provence : « *La nature y est si belle et si claire que l'homme n'ayant rien à désirer, ne trouve rien de plus beau à inventer que ce qu'il voit* » (CHARLES BAUDELAIRE)

C'est de la peinture qu'est né, au XVe siècle, en occident, le concept de « paysage ». En effet, on peut vivre et travailler dans « l'espace », le « territoire » géographique, sans jamais se poser la question en terme de « paysage », c'est-à-dire cette vision (perception) extérieure d'un sujet (observateur).

L'« artialisation »¹ du paysage (c'est-à-dire la représentation particulière qu'en fait un artiste) contribue à donner à la portion de territoire représentée, une « valeur » supplémentaire.

Intervenir (aménager, transformer, gérer) sur un territoire en ignorant cette valeur ne peut être considérée comme une attitude paysagère. Les représentations évoquées offrent à voir les exemples les plus connus et les plus représentatifs des paysages départementaux. Il s'agit donc d'une invitation à chaque échelle de projet et de territoire d'affiner cette recherche.

La peinture

À partir de la Renaissance, les artistes commencent à représenter le paysage en lui-même, en opposition avec des siècles de représentations religieuses et politiques, où le paysage ne tenait qu'un rôle de décor, un fond de tableau.

Lorsque Vernet peint « Toulon et sa rade », c'est avant tout pour répondre à la demande de Louis XIV, désireux de disposer de représentations de tous les ports de France. Cependant, le peintre se détache du port en lui-même et offre une vue de la foule, s'activant sous un ciel qui invite à la rêverie, dont le port n'est que le cadre. Sur le même motif, Courdouan peint « La Petite Rade de Toulon » en 1882, et la sensibilité paysagère éclate sous un nouveau jour. Cette oeuvre marquera une génération de peintres régionaux, tels que Dauphin et Cauvin.

Au XIXe siècle, la peinture prend un air de grandiose. De nombreux artistes représentent les paysages majestueux du Var, comme les Gorges d'Ollioules (Robert, Guigou) ou la Sainte-Baume (Engalière).

Les peintres naturalistes comme Renoir et Aiguier représentent les paysages du littoral varois (Tamaris, Le Lavandou), suivis par les fauvistes et les pointillistes. Dans leurs tableaux, la côte varoise est lumineuse, souriante, accueillante. Saint-Tropez est alors particulièrement représentée (Signac, Cross, Van Rysselberghe, Picabia) : la silhouette du village, ses baigneurs, ses bateaux...



d.r.

1. Suivant le terme proposé par Alain ROGER, philosophe.

En 1903, l'ouverture de la corniche d'Or par le Touring Club de France coïncide avec la venue de nombreux artistes qui peignent les motifs rouges des roches de l'Estérel et de la rade d'Agay (Valtat, Seyssaud, mais aussi dans un autre style, Braque et Derain). Ce paysage aux couleurs vives et contrastées, où la roche plonge dans la mer, exalte la sensibilité paysagère.

Le regard nouveau des artistes contemporains, porté sur des paysages industriels ou agricoles en déprise mais aussi vers les nouvelles formes d'extension des villes et de la périurbanisation, témoigne de l'intérêt porté par les artistes aux bouleversements des paysages.

La littérature, les voyages

Poèmes, nouvelles, romans, récits de voyages, guides touristiques... sont d'autres formes de représentations du Var et de ses paysages riches et variés.

De nombreux auteurs vantent les charmes de cette région si particulière, et notamment de la côte. Si de nombreux récits sont nourris d'imageries populaires et de légendes, il n'empêche que certains faits historiques y sont relatés, et constituent une source d'informations intéressantes pour évaluer l'évolution des paysages.

Les lieux les plus cités et décrits sont, hormis la côte maritime, les grands massifs (la Sainte-Baume, les Maures, l'Estérel, les Gorges du Verdon), la Vallée de l'Argens et les Îles d'Or.

Le jeune Arthur Schopenhauer, en voyage au début du XIXe siècle, est frappé par la traversée des gorges d'Ollioules, l'Arsenal de Toulon et son bagne, les orangers de Hyères...

De nombreux récits sont également dédiés à la visite des villages et villes, et dans un contexte plus large, aux ruines romaines de Fréjus, dont nous parle Hugo.

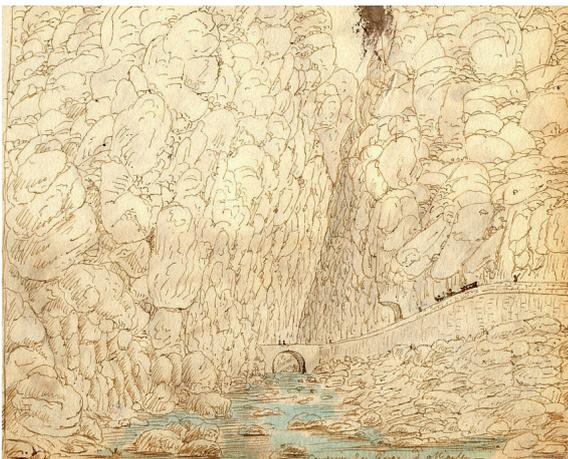
Dans des contes ou une série d'articles regroupés dans *Sur l'Eau*, Maupassant nous relate ses excursions en Méditerranée, ce qui nous vaut de beaux passages descriptifs sur la mer, les activités portuaires ou encore les lieux pittoresques comme la Chartreuse de la Verne au fin fond du sombre massif des Maures.

Les auteurs du XXe siècle ont également beaucoup écrit sur le Var. Certains y ont séjourné ; d'autres s'y sont installés (George Sand à Toulon, Colette à Saint-Tropez, Saint-John Perse à Giens, etc.) et nous offrent dans leurs pages certains des plus beaux récits de Provence.

Les cartes et gravures

Elles représentent le littoral, décrivent un port ou une rade, retracent les péripéties d'une bataille et répondent à des objectifs militaires. Outre le relief et la toponymie, elles renseignent aussi sur l'occupation des sols.

Ces différentes représentations constituent un « patrimoine paysager » particulier qu'il serait intéressant de recenser d'une manière exhaustive dans le cadre d'une politique de valorisation des paysages départementaux dans toutes leurs dimensions.



Gorges d'Ollioules

© Images : Dessins de Jules Cloquet (1790-1883) lors de son voyage en Italie en 1837. Source : Bibliothèque inter-universitaire de médecine de Paris.

Vue sur Fréjus depuis l'Estérel

